RAPPORT ANNUEL

ÉGALITÉ FEMMES / HOMMES À NANTERRE

2023

NANTERRE LUTTE POUR L'ÉGALITÉ

MAIRIE DE NANTERRE

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO 5

PRÉAMBULE 6

DONNÉES DE CONTEXTE 7

LES CHIFFRES CLÉS 11

Nanterre, une ambition renforcée pour les politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Chiffres de l'Observatoire national des violences faites aux femmes (MIFROP)

AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES 22

Activités de la Maison des femmes

La journée mondiale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, un temps fort pour mobiliser et sensibiliser

Programmation des initiatives du 25 novembre 2023

CLSPD : STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE NANTERRE 31

RENFORCER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES 34

La réalisation et la mise en œuvre d'un Plan égalité entre les femmes et les hommes

Une communication publique plus affirmée

DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES C'EST AUSSI 37

Financer les associations spécialisées sur le territoire

Fédérer les acteurs autour de la lutte contre les discriminations

Faire valoir l'égalité dans les pratiques artistiques et culturelles

Promouvoir la place des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport

Lutter contre les stéréotypes sexistes auprès des enfants

Lutter contre les stéréotypes sexistes auprès des jeunes

Assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité, notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse

Lutter contre la précarité des femmes : les actions du CCAS

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : les actions du service prévention/CLSPD

LA SITUATION DE L'ÉGALITÉ HOMME-FEMME DANS L'ADMINISTRATION NANTERRIENNE 51

DES PERSPECTIVES POUR 2024 72

A Nanterre, l'égalité des droits, la solidarité et le vivre-ensemble sont des valeurs incontournables. Si les gouvernements successifs ont pris l'habitude d'en négocier méthodiquement les contours au fil d'un agenda toujours plus anti-social et destructeur vis-à-vis du service public, la Ville de Nanterre s'en sert au contraire comme boussoles de ses politiques municipales.

Malgré l'irruption d'une crise sanitaire et sociale sans précédent, le poids des contraintes budgétaires imposées par l'Etat et une inflation interminable, la Ville garde le sens des priorités, notamment en matière de droits des femmes. Dans ce domaine, la double volonté de mieux lutter contre les violences faites aux femmes et de promouvoir l'égalité partout dans la ville a conduit la municipalité à ouvrir une Maison des femmes unique en son genre à l'automne 2022, en partenariat avec les associations spécialisées et les acteurs locaux.

En l'espace d'à peine un an, la nouvelle Maison des femmes a prouvé son utilité et son efficacité sur les deux plans. Elle a permis à des centaines de femmes, dont 70% viennent de Nanterre, d'être accueillies et accompagnées dans un parcours gratuit et personnalisé de sortie des violences, qu'elle qu'en soit la nature, tout en proposant au grand public des actions de sensibilisation contre les préjugés et la culture sexistes qui nourrissent ces violences systémiques. Le lancement réussi d'un programme d'ateliers à destination des écoles, des collèges et des lycées de Nanterre en est une illustration concrète, tout comme les évènements proposés dans le cadre des journées du 8 mars et du 25 novembre.

Dans un pays où les violences et le sexisme sont encore trop banalisés, la lucidité et le vent de libération amenés par le mouvement #MeToo doivent convaincre notre société à aller plus loin, collectivement, sans se laisser distraire par les polémiques stériles et les relents de conservatisme qui saturent l'espace politico-médiatique au mépris de ce combat légitime et primordial.

Le défi de l'égalité femmes-hommes doit s'appuyer sur un élan collectif sincère et des moyens à la hauteur des besoins recensés depuis des années par les associations et les universitaires. Tous les acteurs de notre société doivent se mobiliser durablement, à commencer par l'Etat dont c'est la principale responsabilité, les collectivités publiques, le tissu associatif et éducatif, les entreprises, jusqu'aux individus eux-mêmes.

En 2024, la Ville de Nanterre continuera ainsi d'orienter ses politiques au service de cet objectif commun, en travaillant de manière transversale à l'élaboration d'un Plan d'action à l'égalité femmes-hommes. Elle poursuivra les objectifs fixés par la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance avec ses partenaires institutionnels et associatifs. C'est aussi dans cet esprit qu'elle continuera d'encourager l'Etat et le Département des Hauts-de-Seine à investir davantage dans la prévention des violences, la protection des femmes et des enfants victimes, et la promotion de l'égalité sur le territoire. Enfin, l'arrivée des Jeux olympiques et paralympiques à Nanterre sera une opportunité majeure pour faire vivre ces valeurs au sein de la ville, des écoles, des équipements culturels et sportifs, des structures intergénérationnelles, en lien avec les habitant-es.

Avec Laureen Genthon, adjointe aux droits des femmes, nous sommes déterminés à poursuivre cet engagement en faveur d'une ville solidaire en phase avec les enjeux de son temps, égalitaire, et respectueuse de la dignité humaine.

Raphaël Adam
Maire de Nanterre

PRÉAMBULE

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel précisé dans l'article 3 du Préambule de la Constitution de 1946, qui indique que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ». En outre, cet article précise depuis 1999 que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives » et les partis doivent « contribuer à la mise en œuvre » de ce principe de parité.

La loi du 4 août 2014 relative à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, prévoit que « l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. »

Aussi, les collectivités territoriales sont des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité. Première loi globale, et texte de mobilisation de toute la société, la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes réaffirme le rôle des collectivités territoriales pour atteindre une égalité effective. Son article 61 prévoit notamment que chaque collectivité et EPCI à fiscalité p ropre d e p lus 20 000 habitant·es présente, chaque année, en amont des discussions budgétaires, un rapport sur la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes à l'assemblée délibérante.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu du rapport et le calendrier selon lequel il doit être produit : ainsi, depuis le 1er janvier 2016, l'obligation de présenter ce rapport préalablement aux débats sur le projet de budget est entrée en vigueur pour les collectivités de plus de 20 000 habitant·es.

Les objectifs du rapport égalité sont les suivants :

1- Documenter les inégalités professionnelles en interne et les inégalités sur l'ensemble du territoire
2- Recenser les politiques publiques menées par la collectivité sur son territoire
3- Fixer des orientations de long et de moyen terme pour corriger ces inégalités
4- Sensibiliser les agent.es et les élu·es, diffuser et rendre visible la culture de l'égalité

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Nanterre s'articule autour de deux parties : d'une part, une étude de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques et d'autre part, une analyse de l'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité.

DONNÉES DE CONTEXTE

L'égalité réelle entre les femmes et les hommes est un combat permanent car même si la société a évolué depuis les luttes menées par les mouvements féministes, jusqu'au mouvement #MeToo de libération de la parole des femmes, même si la ville à travers son action politique porte haut et fort ce combat, les phénomènes de violences envers les femmes et d'inégalités entre les femmes et les hommes persistent.

Les féminicides

Selon un bilan du Ministère de l'Intérieur, le nombre de féminicides a augmenté de 20% en France en 2021 par rapport à l'année précédente : 122 femmes ont été tuées sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, contre 102 en 2020. Par ailleurs, 82% des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 35% étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon et 20% avait déjà porté plainte. *(sources ministère de l'intérieur - données non communiqués pour l'année 2022).*

Les violences

Les violences faites aux femmes peuvent prendre des formes très diverses :

- Violences domestiques (coups, violences psychologiques, viol conjugal, féminicide) ;
- Harcèlement ou agression sexuelle (viol, avances sexuelles non désirées, harcèlement dans la rue, cyber-harcèlement) ;
- Mariage précoce et forcé ;
- Mutilation génitale féminine ;
- Trafic d'êtres humains (esclavage, exploitation sexuelle).

Ces violences constituent **la manifestation la plus aiguë des inégalités entres les femmes et les hommes.** La déclaration des Nations unies les lie explicitement à la domination des hommes et à la subordination des femmes.

En 1997, le Service des droits des femmes et de l'égalité (administration du ministère des droits des femmes) commandite l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, dont les résultats publiés en 2003. Il s'agit de la première enquête nationale qui porte sur des violences sexuées. Elle montre que le phénomène atteint des femmes de tous les milieux, dans la vie privée, dans les espaces publics comme au travail. Par ailleurs, l'image traditionnelle et trop restrictive de la femme battue doit être sérieusement revue. Au sein du couple et de la famille, les femmes concernées sont confrontées à de multiples agressions qui peuvent être physiques mais aussi verbales, psychologiques et sexuelles.

L'enquête estime qu'environ 50 000 femmes entre 20 et 59 ans sont victimes de viol chaque année. Ces viols sont principalement commis par des proches et pour partie, ne font pas l'objet de plaintes de la part des victimes. Par ailleurs, en 2022, les violences sexuelles (+11%). Cette hausse concerne autant les viols et tentatives de viols que les autres agressions sexuelles y compris le harcèlement sexuel. Parmi ces agressions, le viol conjugal occupe une place importante et méconnue : près de la moitié des femmes victimes de viol l'ont été de la part d'un conjoint.

La dernière enquête « Cadre de vie et sécurité » de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) révèle qu'entre 2011 et 2018, 295 000 personnes de 18 à 75 ans, dont 72% de femmes, se sont déclarées victimes de violences physiques et/ou sexuelles de

la part de leur conjoint ou ex-conjoint.
Ces violences conjugales ne sont pas souvent suivies de plaintes, surtout lorsqu'elles ont un caractère sexuel : seules 27% des victimes les ont signalées à la police ou à la gendarmerie.
En France, 99% des femmes disent avoir été victimes d'un **acte ou comportement sexiste** en 2019.

La séparation

Selon l'Observatoire des inégalités[1], dans 90% du total des divorces, la garde des enfants est confiée à la mère, sans que le père exprime un autre choix ; tandis que le niveau de vie moyen des femmes diminue nettement après la séparation. La résidence des enfants chez le père ne représente que 8% des cas, ce qui contribue d'autant à faire peser une charge mentale plus importante sur les femmes.

Le harcèlement

Le harcèlement est une violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation qui a pour objet ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime et un impact sur sa santé physique ou psychique.

Le harcèlement qu'il soit sexuel ou moral s'exerce dans toutes les sphères de la vie : sphère privée (dans le couple, en famille), sphère professionnelle (qu'il y ait un lien hiérarchique ou non), sphère sociale (associatif, sportif, dans la rue, etc.).

Un sondage mené par le cabinet IPSOS en 2020 démontre que 81% des femmes en France ont déjà été victimes de harcèlement sexuel dans les lieux publics.

L'inégal partage du travail domestique

Que les femmes aient ou non un emploi, elles supportent massivement la charge du travail domestique, comparées aux hommes. Avec l'arrivée d'un enfant, ce partage inégal perdure, voire se creuse. Parmi les personnes qui ont un emploi, les femmes consacrent en moyenne 3h26 par jour aux tâches domestiques, en 2010, contre 2h pour les hommes (selon une étude de l'Insee). Ces données sont anciennes mais l'enquête épidémiologie et conditions de vie (EPIVOC) réalisée durant la crise sanitaire de 2020 montre que cette inégale répartition persiste.

Durant le premier confinement, la fermeture des écoles et l'absence de modes de garde conduisent les parents à s'occuper davantage de leurs enfants, notamment ceux de jeunes enfants ou d'enfants non autonomes.
Quel que soit l'âge du plus jeune enfant, les femmes passent plus de temps à s'en occuper. Elles sont 54% à avoir mobilisé plus de quatre heures par jour à s'occuper des enfants contre 38% des hommes. Lors du premier confinement, les femmes ont passé plus de temps à s'occuper des tâches domestiques que les hommes, quel que soit le profil du ménage ou le mode de travail (sur site ou à distance). Ainsi, 20% des femmes et 10% des hommes ont consacré quotidiennement au moins 4 heures à s'occuper des tâches domestiques courantes (cuisine, courses, ménage, linge), et respectivement 31% et 16% entre 2 et 4 heures.
À contrario, trois hommes sur quatre y ont passé moins de 2h par jour.

[1] Observatoire des inégalités, 21 janvier 2014 : Xavier Molénat, « Garde des enfants : des papas lésés ? » Sciences Humaines, n° 249, juin 2013 et source INSEE / enquête EPIVOC (parue en mars 2022)

La charge mentale

En 1984, la sociologue Monique Haicault définit la charge mentale comme le fait de *« devoir penser simultanément à des choses appartenant à deux mondes séparés physiquement »*, tel que penser aux corvées qui attendent à la maison lorsque l'on est au travail.
Le contexte social de gestion de la pandémie de COVID-19 semble avoir ajouté à la charge mentale des femmes. Par exemple, durant le confinement en 2020, bon nombre d'entre elles ont assuré l'essentiel du soin et de l'éducation des enfants. De plus, la crise écologique ajoute à la charge mentale des femmes en raison de nouvelles tâches à articuler (par ex : récupérer, réutiliser) qui leur sont dévolues sur la base de leur genre ou de leur rôle de mère, ainsi la « charge verte » s'impose aujourd'hui comme un autre élément s'ajoutant à la charge mentale des femmes.

Une mixité à développer sur l'occupation et l'utilisation de l'espace public

Selon un article de la Gazette des communes publié en 2018, les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public, y compris des équipements sportifs et de loisirs. La politique d'éclairage, le choix de l'emplacement des arrêts d'autobus, la qualité de la signalisation, l'offre d'équipements de loisirs ou de toilettes sont autant de facteurs susceptibles de pénaliser l'usage par les femmes de ces espaces, notamment, parce que ces aménagements peuvent aggraver le sentiment d'insécurité qu'elles ressentent à l'extérieur. Les aménagements de type terrain de foot, city stade, skate parc, essentiellement utilisés par les hommes, sont très majoritaires dans de nombreuses villes.
Ces comportements apparaissent dès la cour d'école. Selon la géographe Edith Maruéjouls, dans beaucoup d'établissements, les garçons s'approprient jusqu'à 80% de l'espace pour jouer au foot à chaque récréation. Cette répartition inégale se retrouve dans l'inégale occupation de l'espace public.

LES CHIFFRES CLÉS

En France métropolitaine, POLD, Métropole du Grand Paris (MGP) et Nanterre

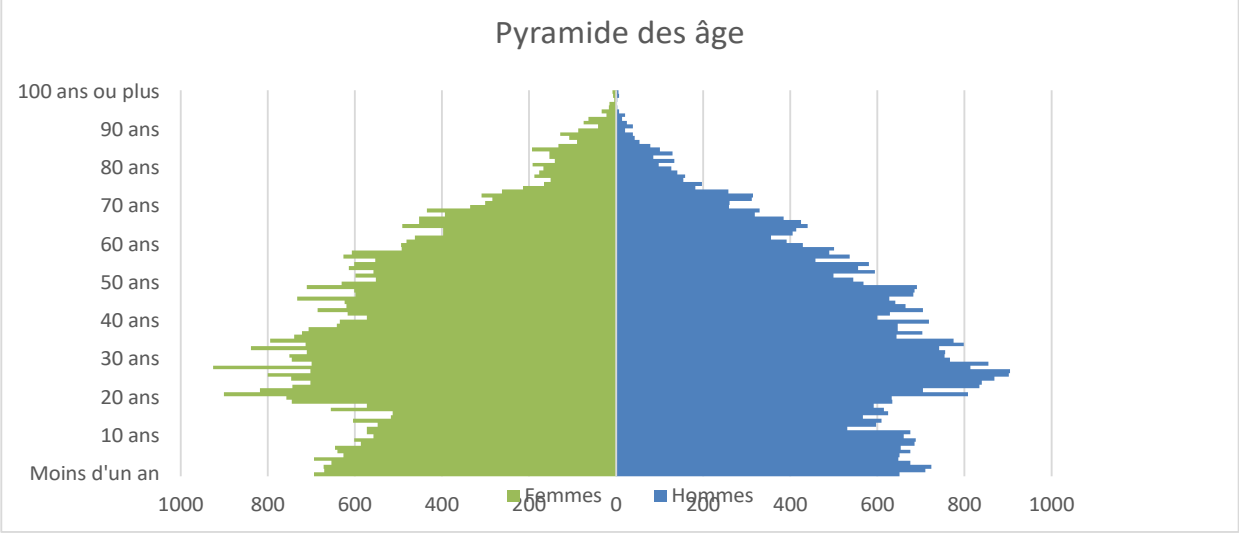

Source : Insee, RP, 2020 / Traitement : MEPI

Une plus faible présence sur le marché du travail

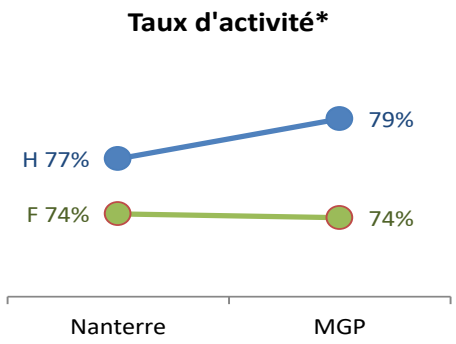

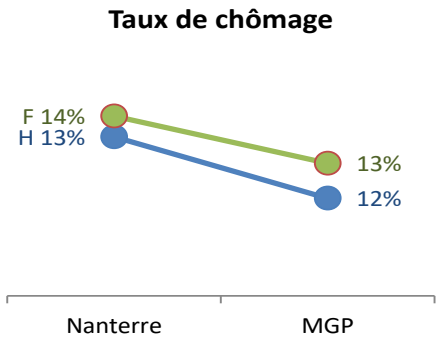

Source : Insee, RP, 2020 / Traitement : MEPI
**Définition : Le taux d'activité est le rapport entre l'ensemble de la population active (actifs occupées et chômeurs) à la population en âge de travailler*

Des conditions d'emploi moins favorables pour les salarié·es

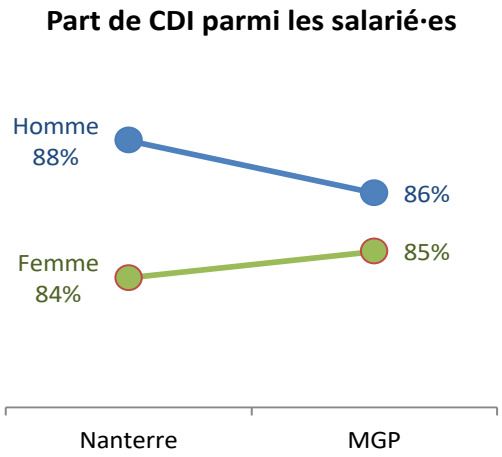

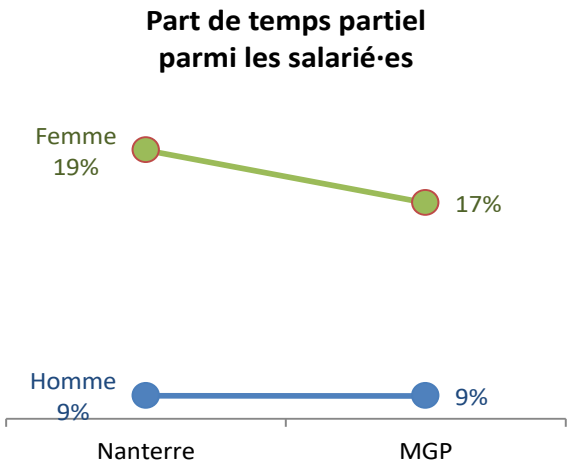

Source : Insee, RP, 2020 / Traitement : MEPI

Les femmes davantage concernées par la monoparentalité

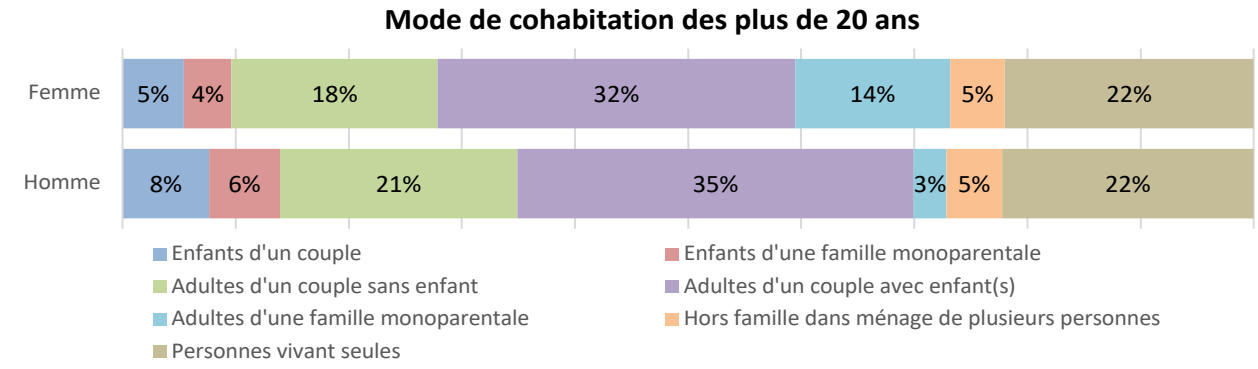

Source : Insee, RP, 2020 / Traitement : MEPI

Des secteurs d'activités genrés

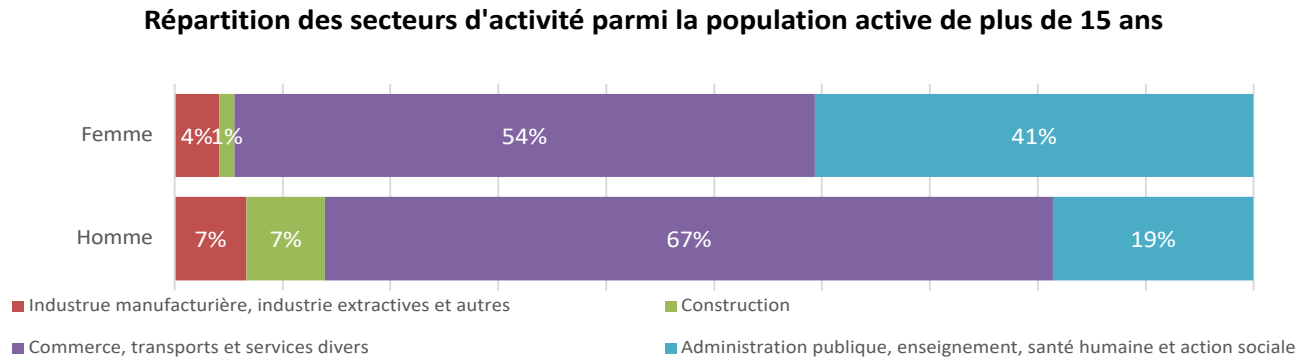

Source : Insee, RP, 2020 / Traitement : MEPI

Des écarts salariaux importants, essentiellement chez les cadres

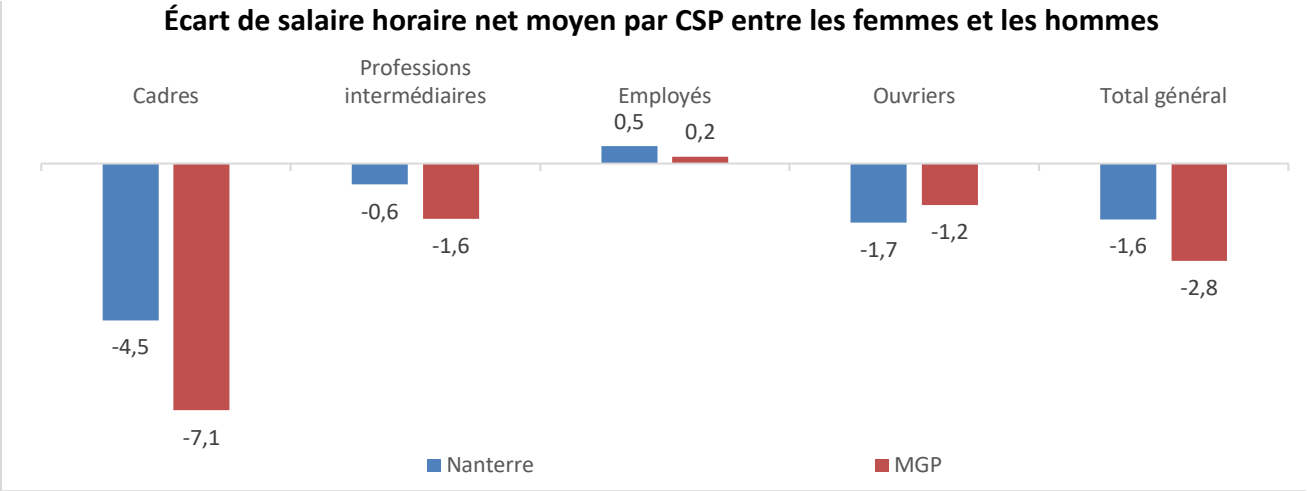

Source : Insee, 2021 / Traitement : MEPI

De plus longues études pour les femmes malgré une plus faible part de cadres

Taux de scolarisation des 18-24 ans

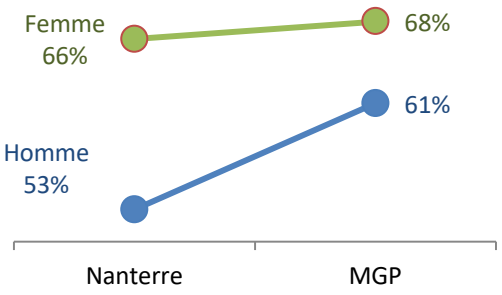

Part de cadres parmi la population de plus de 15 ans en emploi

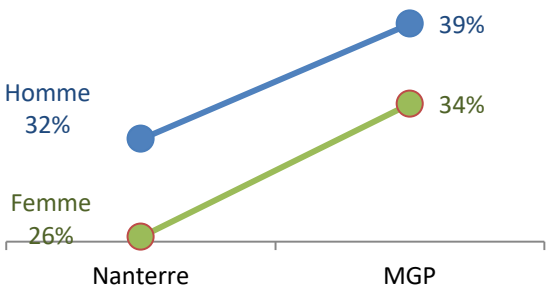

Source : Insee, RP, 2020 / Traitement : MEPI

Les filières scientifiques moins choisies par les femmes à l'Université de Nanterre

		Droit, économie	Sciences	STAPS
Choix des filières par les femmes	**60%**	**35%**	**3%**	**2%**
Choix des filières par les hommes	**42%**	**39%**	**9%**	**9%**

Source : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, rentrée 2022-2023 / Traitement : MEPI

Une différence sur les pratiques sportives à l'ESN

43%

des adhérents à l'ESN sont des femmes

Les sports les plus pratiqués par les hommes :

Football 22% — Tennis 17% — Natation 15% — Basket 11%

Les sports les plus pratiqués par les femmes :

Aquaform 21% — Natation 18% — Gym sportive 15% — Gym rythmique 15%

Source : Demande de subvention communale ordinaire de fonctionnement, Entente Sportive de Nanterre, 2017-2018/Traitement : MEPI

Les femmes vivent plus longtemps

Espérance de vie à la naissance

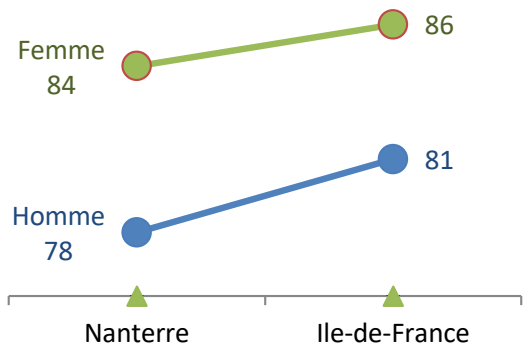

Source : Inserm, CepiDc, 2011-2015, Insee RP 2018 / Traitement : MEPI

Prévalence de personnes en ALD (pathologies cardio-vasculaires)

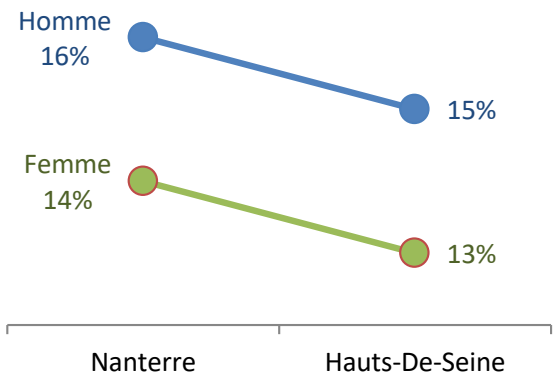

Source : Assurance Maladie – DRSM, 2015 / Traitement : MEPI

NANTERRE, UNE AMBITION RENFORCÉE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La question de la place des femmes dans notre société a fait un retour spectaculaire dans le champ du débat public, ces dernières années, à la faveur de l'important mouvement de libération #Metoo de la parole des femmes, qui a placé notamment la question des violences sexistes et sexuelles au cœur de l'actualité. Une prise de conscience collective s'est produite à cette occasion : le combat pour les droits des femmes n'est pas derrière nous ; il est même central dans la construction d'une société plus juste et plus durable. **La Ville de Nanterre souhaite s'inscrire pleinement dans ces évolutions, et y prendre toute sa part.**

Elle a donc décidé de **renforcer l'action qu'elle mène de longue date en faveur des droits des femmes** et en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette volonté a été très clairement affirmée dès le début du mandat, notamment :

- En créant une délégation « Droits des femmes » à part entière, confiée à Laureen Genthon, adjointe au maire ;
- En créant un poste dédié aux droits des femmes au sein de la direction de la Vie citoyenne ;
- En ouvrant une Maison des femmes à Nanterre.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Mission interministérielle
pour la protection des femmes contre les violences
et la lutte contre la traite des êtres humains

24 novembre 2023

Observatoire national des violences faites aux femmes (MIPROF)

*Principales données sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en **2022***

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) a présenté le 21 novembre dernier, dans le cadre des Rencontres interprofessionnelles de la Miprof, les principales données relatives aux violences faites aux femmes pour l'année 2022.

Ces données sont issues de la statistique publique (la police, la gendarmerie, la justice, le logement) et d'enquête de victimation en population générale (enquête « Genèse » publiée par le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure en 2022).

NB : Jusqu'à 2021, la lettre de l'observatoire s'appuyait sur l'enquête de victimation cadre de vie et sécurité (CVS) dont la prochaine (désormais intitulée Vécu et ressenti en matière de sécurité -VRS) sera publiée en fin d'année 2023. Dans l'enquête Genèse, certaines catégories de la population ne sont pas interrogées : personnes âgées de moins de 18 ans et de plus de 75 ans, personnes sans domicile ou vivant en collectivité ou institution (centre d'hébergement).

Ces données et l'ensemble des **outils de formation** et de sensibilisation de la Miprof, y compris les **courts-métrages**, sur la prévention des violences faites aux femmes sont disponibles sur http://arretonslesviolences.gouv.fr

Voir le **résumé** des films (4 minutes) : https://vimeo.com/883526514?share=copy

Voir la **bande annonce** (50 secondes) : https://vimeo.com/883527116?share=copy

LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE EN FRANCE EN 2022

> Morts violentes au sein du couple

- **118 femmes**, 27 hommes et 12 enfants ont été tués dans le cadre de violences au sein du couple en France en 2022

- **81 % des victimes de morts violentes au sein du couple sont des femmes**

- **267 tentatives de féminicide en 2022**

  → les tentatives de féminicide sont en hausse de **41 %** par rapport à 2021

- Parmi les 118 femmes tuées par leur partenaire, près **d'un tiers (31 %) avaient subi des violences antérieures**

- Les homicides conjugaux représentent quant à eux près d'un homicide sur cinq, à savoir **18 %** de l'ensemble des homicides

> Les violences physiques ou sexuelles subies par les femmes au sein du couple

- **1 femme sur 6** vivant en ménage ordinaire âgée de 18 à 74 ans **déclare avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part de son conjoint ou ex-conjoint**, au moins 1 fois depuis l'âge de 15 ans, soit **3,6 millions de femmes concernées**

  → parmi elles, **25 % d'entre elles ont fait un signalement** à la police ou la gendarmerie et **27 % en ont parlé à un ou plusieurs services de santé**

  → **62% des victimes n'ont fait aucune démarche**

- **Plus d'une femme sur 4** âgée de 18 à 74 ans résidant en ménage ordinaire déclare avoir été victime de **violences psychologiques** par son partenaire ou ex-partenaire au moins une fois depuis l'âge de 15 ans

  → parmi elles, **une sur trois** déclare que **son partenaire a déjà insisté pour savoir où elle se trouve pour la contrôler ou la surveiller** *via* un GPS, un téléphone, les réseaux sociaux, etc.

> Focus sur les comportements de contrôle et des violences économiques subies par les femmes au sein du couple

Parmi les femmes qui déclarent des violences psychologiques :

→ **13 %** déclarent que leur partenaire ou ex-partenaire **a contrôlé les finances de toute la famille** et leurs dépenses de manière excessive, au moins une fois depuis l'âge de 15 ans

→ **11 %** déclarent que leur partenaire ou ex-partenaire **a exigé d'elles qu'elles lui demandent la permission pour sortir, ou qu'il les a enfermées contre leur gré**

→ **8 %** déclarent que leur partenaire ou ex-partenaire **leur a interdit de travailler**

> Les victimes de violences entre partenaires enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- **239 089 victimes de violences** commises par leur partenaire ou ex-partenaire ont été recensées dans des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie

  → **86 % sont des femmes**

  → **Majoritairement des faits de violences physiques** (**65 %** des femmes victimes) puis psychologiques (**31 %**) et sexuelles (**4 %**)

  → Le nombre de victimes de violences conjugales enregistrées augmente de **15%** par rapport à 2021

  → Les violences sexuelles sont en hausse de **20 %**

  → Les violences psychologiques augmentent de **11 %**

- **759 victimes de suicide forcé ou de tentative de suicide forcé****

  → Une multiplication par **3,3** entre 2020 et 2022

** Harcèlement de personne étant ou ayant été conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité : dégradation des conditions de vie altérant la santé et conduisant au suicide ou à sa tentative

> Le traitement judiciaire des affaires de violences entre partenaires en 2022

- **105 080** auteurs dans une affaire traitée

  → **59 150** auteurs dont l'affaire a été classée sans suite

  → **49 630** auteurs poursuivis

- **37 820** condamnations ont été prononcées pour crimes ou délits entre partenaires (dont **1 680** de nature sexuelle)

- **94 %** ont été prononcées à l'encontre d'hommes

> Les outils de protection des femmes victimes de violences en 2022

- **3 621** soit **69 %** **des demandes d'ordonnance de protection acceptées**, totalement ou partiellement (parmi les **5 245** décisions statuant sur la demande)

- **4 168** Téléphone Grave Danger (TGD) actifs au 1er août 2023

- **1 024** Bracelets anti-rapprochement (BAR) actifs au 1er août 2023

Hébergement :

- **10 185** places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences en 2022

- **75 %** de places non mixtes, sécurisées et offrant un accompagnement spécialisé

SOURCES : Délégation aux victimes du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ; Enquête Genèse 2021, « Panorama des violences en France métropolitaine », SSMSI, Novembre 2022 ; Base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022, Ministère de l'Intérieur - SSMSI ; Ministère de la justice, SG / SEM / SDSE / fichier statistique Cassiopée, ministère de la justice, SG/SDSE, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques, données provisoires 2022 ; Ministère de la justice/SG/SEM/SDSE, Répertoire Général Civil ; Données sur les TGD : Orange, Allianz/SADJAV - Données sur les BAR : Securitas-Saphir/DAP ; Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), au 31 décembre 2022

LES VIOLENCES SEXUELLES EN FRANCE EN 2022

> L'ampleur des violences sexuelles subies par les femmes en dehors du couple

- **Une femme sur six âgée de 18 à 74 ans déclare avoir subi**, au moins une fois, depuis l'âge de 15 ans, **des violences sexuelles** (viol, tentative de viol ou agression sexuelle) de la part d'un non-partenaire

  → **6 sur 10 connaissent l'agresseur**

  → **Dans plus de 9 cas sur 10, il s'agit d'un homme**

> Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- **87 019 victimes de violences sexuelles** (viols, agressions et atteintes sexuelles, harcèlement sexuel) ont été recensées dans des procédures enregistrées par la police et la gendarmerie

  → **87 % sont des femmes**

  → **56 % sont mineures**

> Les victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de police et de gendarmerie en 2022

- Le nombre de victimes de violences sexuelles enregistrées augmente **de 10 %** par rapport à 2021

- **Les viols enregistrés augmentent de 12 %** (+16 % pour les majeurs), **les agressions sexuelles de 9 %** (+ 15 %) et **le harcèlement sexuel de 5 %**

> Le traitement judiciaire des affaires de violences sexuelles (hors violences conjugales) en 2022

- 49 480 auteurs dans une affaire traitée

  → 36 390 auteurs dont l'affaire a été classée sans suite

  → 10 980 auteurs poursuivis

SOURCES : Enquête Genèse 2021, « Panorama des violences en France métropolitaine », SSMSI, Novembre 2022 ; Base des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2022, Ministère de l'Intérieur - SSMSI ; Ministère de la justice, SG / SEM / SDSE / fichier statistique Cassiopée, ministère de la justice, SG/SDSE, fichier statistique du Casier judiciaire national des personnes physiques, données provisoires 2022

Contact : miprof@miprof.gouv.fr

AMPLIFIER LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

ACTIVITÉS DE LA MAISON DES FEMMES

La Maison des femmes de Nanterre, inaugurée le 24 septembre 2022 et ouverte au public le 4 octobre 2022, est une structure municipale issue d'une forte mobilisation de la part des habitant·es, des associations et des élu·es de la ville de Nanterre.

Ce lieu est à la fois :

- Un lieu d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des femmes vulnérables, en particulier des femmes victimes de violences, avec une aide juridique, un accompagnement social et psychologique, une coordination des acteurs, une formation des personnels, un accueil des situations d'urgence : Pôle accompagnement des femmes victimes de violences.
- Un lieu ressource pour les droits des femmes, pluridisciplinaire, mutualisé, ouvert à des partenaires multiples et à un public élargi et mixte, visant à promouvoir et à diffuser la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes de Nanterre : Pôle ressources promotion droits des femmes.

Présentation des deux pôles et de leurs missions :

Pôle accompagnement des femmes victimes de violences :

- Développer des offres de permanences d'associations ou de professionnel·les pour accompagner les femmes victimes de violences. Recenser sur le territoire les structures et les dispositifs existants, les ressources disponibles, les outils et les contacts utiles en matière de prise en charge et d'accompagnement des femmes victimes de violences.

- Constituer et animer un réseau local rassemblant les partenaires intervenant dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Diagnostiquer l'ampleur des violences et pérenniser la collecte de données quantitatives et qualitatives pour suivre l'évolution dans la durée. Diffuser le plus largement possible ces informations auprès des professionnel·les afin d'améliorer les pratiques. Identifier les dispositifs à renforcer ou créer et, en ce sens, être un outil d'aide à la décision. Mise en place et en œuvre du plan violences sexistes et sexuelles tel que prévu par la signature du contrat violences sexistes et sexuelles du CLSPD.

Pôle ressources promotion droits des femmes :

- Développer des animations culturelles et sociales de type conférences, débats, formations des professionnels, initiatives sportives, bibliothèque, distribution de contraceptifs et de protections menstruelles, des ateliers et pratiques collectives : emploi et formation, cours de langues, sport, etc… expositions, et des actions de sensibilisation à l'égalité femmes/hommes auprès des écoles, collèges et lycées et des centres de loisirs.
- Aide et soutien à la mise en œuvre de projets avec les associations de femmes, associations féministes et projets divers dont l'objectif est de promouvoir les droits des femmes (services, centres sociaux, associations) : convention de mise à disposition de locaux, aide à la réalisation d'ateliers ou d'actions culturelles.

Partenaires de la Maison des femmes

12 partenaires impliquées au sein de la Maison des femmes
AFED, CIDFF, Femmes solidaires, Autres attentions, Mouvement du Nid, MEF, l'AFVV, ESJ, PMI, centres de santé sexuelle, Voix des femmes, Compagnie Siècle du Nuage.

12 partenaires supplémentaires dans le réseau de la Maison des femmes
L'Escale, CCAS, SST6, CAF, hôpital de Nanterre, commissariat, ADAVIP, centres sociaux, SIAO 92, SPIP, mouvement du planning familial, Ecole française des femmes, CPTS, Education nationale, barreau des avocats du 92, Parquet, bailleurs, associations de quartiers, centre sociaux…

- 1 réunion par mois : une fois par mois, la Maison des femmes réunit ses partenaires pour permettre l'interconnaissance des structures qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences et favoriser le travail partenarial. Lors de cette première année d'ouverture de la Maison des femmes, il était primordial que chaque structure présente ses actions et ses méthodes de travail. Certaines structures partenaires (psychologue du commissariat, assistante sociale du commissariat, responsable SST6, coordinatrice du parcours Diane, responsable de la CPTS, responsables du CCAS) qui ne tiennent pas de permanence au sein de la Maison des femmes ont été invitées pour présenter leur travail. À terme, cette réunion sera l'occasion d'échanger sur le suivi personnel et l'accompagnement de femmes, d'établir des méthodes de travail en commun et sera le relais du futur contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (6 réunions).

- Rencontres de partenaires : des rencontres de la Maison des femmes avec des acteurs locaux du territoire ont eu lieu tout au long de l'année pour faire connaître l'activité de la Maison des femmes et favoriser le repérage des femmes victimes de violences et l'orientation vers la Maison des femmes (20 partenaires rencontrés).

Demandes formulées auprès de la MDF :

- Les besoins de formations de nombreuses demandes ont été formulées telles que des besoins en formation sur les violences faites aux femmes et la méthodologie d'accompagnement possible en fonction des métiers.

- Des demandes de visites de la part d'autres collectivités souhaitant ouvrir une maison des femmes sont toujours en cours (11 visites réalisées à ce jour par Mme Genthon).

- Participation au CLPSD : La maison des femmes participe au CLSPD au titre de l'axe 6 « Prévenir et combattre les violences faîtes aux femmes et aux enfants » (réunion du CLPSD restreint du 14 décembre 2022 et réunion plénière du 10 février 2023). Dans le cadre du CLSPD, le contrat de lutte contre les violences sexistes et sexuelles est travaillé en co-pilotage avec le service prévention/ CLSPD (Direction de la tranquillité publique) et la Maison des femmes.

Fonctionnement de la Maison des femmes :

Pôle FVV : Prise en charge des femmes victimes de violences

La prise en charge démarre à partir des besoins de chaque femme. Elles peuvent venir 1 seule fois ou s'inscrire dans un accompagnement sur la durée. Si besoin, nous les orientons vers d'autres partenaires et faisons l'intermédiaire avec les autres institutions (CAF, AS, police, ASE, préfecture) quand il y a des difficultés ou blocages qui ont des conséquences dans le parcours de sortie des violences.

Accueil par téléphone ou en présentiel sans rdv du mardi au vendredi (nous donnons toutes les informations de l'agenda directement aux femmes).

Un parcours en accompagnement individuel	Un parcours en accompagnement collectif
8 permanences et consultations en individuel • Consultation 1ère évaluation socio-médicale par une infirmière et psychologue de la direction de la santé • Permanence d'informations juridiques par le CIDFF 92 Nord • Consultation psychologique par le CIDFF 92 Nord • Permanence pour personnes en situation de prostitution, traite des êtres humains par le Mouvement du Nid • Permanence emploi et formation par la Maison de l'emploi et de la formation de Nanterre • Permanence conseils juridiques par des avocats bénévoles de l'AFVV • Permanence de la déléguée du défenseur des droits • Permanence d'écoute par Femmes solidaires	**7 ateliers en collectif** • Groupe de paroles pour femmes victimes de violences conjugales par l'AFED 92 • Groupe de paroles pour femmes victimes de violences sexuelles par l'AFED 92 • Atelier de boxe thérapeutique par Intervenante boxe bénévole • Atelier de dansethérapie par thérapeute d'Autres Attentions • Atelier de Sophrologie par une sophrologue • Atelier théâtre par la compagnie Siècle du Nuage • Café social de femmes pour sortir de l'isolement par Voix des femmes des Pablo

Bilan chiffré du pôle FVV :

File active : nombre d'appels reçues et de femmes venues 1 ou plusieurs fois : 803 ; En plus des appels de tiers ou de professionnel.les : 60 demandes ;
450 femmes ont appelé ou sont venues à la MDF.
Parmi ces femmes, 80% des femmes venues sont ou ont été victimes de violences.
20% sont des femmes venues pour demander de l'aide pour des problématiques autres. Ces 20% ont été écoutées puis orientées.
296 femmes ont été accueillies au moins 1 fois, venues en permanence ou en atelier : (certaines permanences et ateliers ont démarré en 2023 – consultation psy en février, dansethérapie en avril, emploi en février).

Suivi de femmes dans leurs démarches : 157 femmes (avec des intervalles, des arrêts et des retours).

Nouvelle demande de femmes par semaine : en moyenne 10 femmes
Parmi les femmes victimes de violences reçues à la Maison des fempes, 80% de ces femmes sont victimes de violences conjugales, 20% de violences sexuelles (viols, inceste, prostitution). Elles sont à 50% âgées entre 36 et 45 ans, 25% entre 26 et 35 ans et 20% entre 46 et 55 ans, 5% ont moins de 25 ans.
70 % d'entre elles vivent à Nanterre, 28% dans les Hauts-de-Seine et 2% en Île –de-France.
51% des femmes ont un emploi.
75% des femmes ont au moins 1 enfant, 25% sont sans enfant.
Parmi, les femmes venues à la Maison des femmes : 50% des femmes sont arrivées spontanément à la Maison des femmes, soit pour évoquer des violences, soit d'autres problématiques derrière lesquelles pointe parfois l'existence de violences. 50% ont été orientées par des professionnel·les (assistante sociale, hôpital, médecin, structures associatives, services de Mairie (CCAS, PMI, CMS,...), ce qui montre que la structure est déjà bien identifiée au sein du territoire.

Pôle ressources droits des femmes

Mise à disposition des locaux : pour des ateliers de femmes entrepreneures organisés par Femmes des territoires, une réunion interne de l'association Femmes solidaires et deux réunions de l'association Avocats pour les femmes victimes de violences, fête de Noël des femmes hébergées par l'AFED, ainsi qu'un temps de formation du service Qualité de vie au travail.

Ateliers et sensibilisation à l'égalité femmes/hommes : 1 atelier réalisé par la CAF auprès de 10 femmes, 2 actions de sensibilisation réalisées par la Maison des femmes auprès de la Régie de quartier : le 29 mars auprès de 12 femmes de la régie de quartier et le 31 mars auprès de 40 hommes de la régie de quartier, le 5 avril matinée de formation réalisée par la Maison des femmes auprès de 50 élèves aides-soignants de l'IFSI de Nanterre.

Expositions : « dans le Genre égale » du centre Hubertine Auclert, « femmes, héroïnes fantastiques » du collectif Sangs Mêlés, « Notre Matrimoine » de Femmes solidaires,
« Sang pour sang règles » dans le cadre du projet « lutte contre la précarité menstruelle » piloté par le CCAS de Nanterre, « Hommage à mes turbans » par le service prévention de la direction de la Santé.

Rencontres culturelles : rencontre « On ne nait pas mère, on le devient… » avec Fiona Schmidt, autrice du livre « Libérez-nous l'utérus » organisée par Femmes solidaires (40 personnes), rencontre « projet Sensibles » réalisation de vidéos par des jeunes de Nanterre avec Juliette Morin, en master à l'IESA (50 personnes), diffusion du documentaire sur les violences sexuelles dans la communauté comorienne réalisé par l'association Mvukisho Ye Masiwa (MYM) en partenariat avec la Fédération des associations comoriennes de Nanterre (FACN).

8 mars 2023 réalisé dans le cadre de « Nanterre lutte pour l'égalité » piloté par le secteur contrat de ville/accès aux droits et lutte contre les discriminations. Pour la Maison des femmes, le thème choisi était « la place des femmes dans la culture » en partenariat avec la direction de la Culture.

- Atelier créatif participatif des Plastikeuses, réalisation participative de totems colorés porteurs de messages pour lutter contre les discriminations de genre et pour l'égalité femmes/hommes et filles/garçons.
- Conférence, projection « Une femme derrière la caméra », Diffusion de l'épisode « C'est nous le Grand Paris » dans la série Dans la place, en présence de la réalisatrice Marine PERIN, de la réalisatrice de l'épisode Fanta MINTE, habitante de Pablo Picasso en partenariat avec l'association Rêv'Elles.
- Représentation théâtrale de l'atelier théâtre de la Maison des femmes.
- Conférence « La place des femmes dans les arts plastiques et dans l'histoire de l'art » du Collectif d'Artistes de Nanterre.
- Concert « Femmes d'exception » par l'Orchestre du conservatoire de Nanterre, Jeu de morceaux classiques écrits par des femmes avec explications entre chaque morceau sur la compositrice et le contexte socio-historico-artistique de composition.

120 personnes ont assisté à cette journée

Distributeur de protections hygiéniques installé en juillet 2023 dans le cadre d'un projet « lutte contre la précarité menstruelle » piloté par le CCAS.

Salle de dons de vêtements : régulièrement, la Maison des femmes reçoit des vêtements pour femmes et enfants à donner aux femmes que nous accompagnons. Ces dons proviennent essentiellement de Nanterriennes, d'associations comme tricotez-cœur qui a remis des vêtements tricotés pour bébés. Une petite salle est en cours d'organisation pour permettre à la demande aux femmes qui en auront besoin de se servir.

Programme d'ateliers de sensibilisation à l'égalité pour les élèves de primaires, collèges et lycées a été réalisé en co pilotage Maison des femmes et le secteur enseignement secondaire et supérieur.

Le 8 mars 2022, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la ville a organisé une réunion à la Maison des Femmes de Nanterre en présence de Mme Genthon à laquelle des représentant·es de l'Éducation nationale étaient convié·es. Elle a été l'occasion d'échanger sur ce qui se fait en termes d'éducation à l'égalité femmes-hommes au sein des écoles, collèges et lycées de la ville et de présenter le projet d'ateliers de sensibilisation pour le public scolaire. En juin 2023, le catalogue a été finalisé. Il a été travaillé lors d'une des réunions des partenaires de la Maison des femmes. A ce jour nous comptons 20 types d'ateliers disponibles.

A partir de septembre 2023, la Maison des femmes va proposer des actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes, qui prendront la forme d'ateliers d'une demi-journée, pour un groupe-classe, un lundi par mois. Ils auront lieu, sauf exception, à la Maison des femmes et seront animés par des associations partenaires de celle-ci ainsi que des prestataires.

Le catalogue a été envoyé à l'ensemble des établissements, il a été présenté lors de comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté ainsi que lors de la matinée partenariale du 13 septembre 2023. Un atelier a été organisé à la Maison des femmes réunissant 25 enseignantes.

Bilan chiffré du programme d'octobre 2023 à décembre 2023 :

10 établissements ont pu intégrer le dispositif : Collège Evariste-Gallois, Collège Victor-Hugo, Collège Jean-Perrin, Ecole élémentaire Joliot-Curie, Ecole élémentaire Lucie-Aubrac, Ecole élémentaire des Pâquerettes, Ecole élémentaire Jacques-Decour A, Ecole élémentaire Honoré-de-Balzac, Ecole élémentaire Henri-Wallon, Ecole élémentaire Maxime-Gorki : 22 classes et 330 élèves.

LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'ÉGARD DES FEMMES, UN TEMPS FORT POUR MOBILISER ET SENSIBILISER

L'important renforcement des actions menées depuis plusieurs années autour de la journée du 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, s'inscrit dans le contexte politique d'une volonté renforcée de la Ville en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. Jusqu'à présent, la Ville proposait chaque année une journée de formation à ses partenaires et une initiative publique destinée aux habitant·es.

Les objectifs sont multiples :

- Informer, sensibiliser et éduquer sur la problématique des violences faites aux femmes ;
- Former les acteurs du service public et les associations à accompagner et orienter les femmes victimes de violences ;
- Créer les conditions d'émergence et de renforcement des réseaux de partenaires locaux, associatifs et institutionnels, qui permette de construire et de proposer des actions collectives tout au long de l'année ;
- Toucher un public diversifié au travers d'une programmation mixte, accessible et mobilisatrice.

PROGRAMMATION DES INITIATIVES DU 25 NOVEMBRE 2023

Il avait été proposé qu'au regard de l'ouverture de la Maison des femmes, les initiatives autour du 25 novembre se déroulent au sein ou en lien avec ce nouvel équipement. Les initiatives se sont construites avec les partenaires associatifs et les services de la Ville et se découpe en 3 parties : lancement du travail pour l'élaboration du contrat local sur les violences sexistes et sexuelles, formation des professionnel·les, actions de sensibilisation à destination de tous les publics.

Lancement du travail pour l'élaboration du contrat local sur les violences sexistes et sexuelles

Réunion d'un groupe technique de préparation du contrat local de lutte contre les violences sexistes et sexuelles : Projet copiloté par la Maison des femmes et le service prévention/CLSPD.
Le vendredi 17 novembre 10h à 12h30 à a Maison des femmes.
La réalisation d'un contrat local lutte contre les violences sexistes et sexuelles est une demande de l'Etat en vue d'une mise en œuvre plus opérationnelle des objectifs fixés de l'Axe 6 *« Prévenir et combattre les violences faites aux femmes et aux enfants »* à savoir rechercher une plus grande efficacité dans les réponses apportées afin de lutter contre les violences sexistes et sexuelles dans les domaines de la prévention, de la prise en charge, de la répression et de la réparation.

Formation des professionnel·les

- Formation de la direction du CCAS : projet piloté par la Maison des femmes, le CCAS et la DRH.
  Première direction à participer à un nouveau cycle de formation permettant des changements de pratiques au sein de nos services municipaux : le CCAS mobilise l'ensemble de ses services : travailleurs sociaux, agents d'accueil, agents administratifs et cheffes de pôles. La formation est animée par l'AFED et le CIDFF : jeudi 30 novembre matin et jeudi 14 décembre matin à la Maison des femmes (22 agentes). – Une prochaine session est prévue le 8 février 2024 (22 autres agentes).

- Formation sur les violences sexuelles intitulée « Se Former c'est Agir » projet piloté par l'AFED, le CIDFF et l'AFVV : jeudi 7 et vendredi 8 décembre à l'Université de Nanterre.

Actions de sensibilisation à destination du grand public au sein de la Maison des femmes

- Lundi 20 novembre de 8h30 à 17h30 : atelier sur le consentement et violences sexuelles et sexistes pour des classes à partir de la 5ème : 1 classe de 3ème du collège Victor-Hugo, le club égalité du collège Victor-Hugo et 1 classe du collège Jean-Perrin ;

- Du 18 novembre au 1er décembre : exposition sur le consentement de Hands Away : vernissage de l'exposition le mardi 21 novembre à 18h : **près de 150 personnes ont été sensibilisées par l'exposition ;**

- Mardi et mercredi 22 novembre de 14h à 17h30 : stand de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles via la réalité virtuelle et temps d'échange sur leurs ressentis, les

violences montrées dans le film, leurs conséquences et les ressources à mobiliser : 100 personnes ont assisté à ces 2 journées ;

- Vendredi 24 novembre : Projection débat du film « Le consentement » au cinéma Les Lumières : 50 personnes ont assisté à la projection ;

- Mardi 28 novembre : atelier d'information sur les règles organisées par le CCAS

- Mercredi 29 novembre de 18h30 à 20h30 à la maison des femmes rencontre autour du livre de Catherine Le Magueresse, les pièges du consentement organisée par Femmes solidaires : 25 personnes ont assisté à cette rencontre ;

- Vendredi 15 décembre à la Maison des femmes : rencontre à destination des femmes victimes de violences et de professionnel·les avec Dre Salmona, spécialiste en traumatologie : 60 personnes, professionnel·les et personnes victimes ont assisté à cet échange.

CLSPD 2021-2026 : STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DE NANTERRE

PRÉVENIR ET COMBATTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

Les objectifs

- Mieux protéger les femmes et les enfants victimes de violences ;
- Coordonner l'action et les dispositifs des acteurs locaux ;
- Former les professionnel·les ;
- Développer la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire.
- Sensibiliser et éduquer contre les comportements sexistes et les violences envers les filles et les femmes.

Les fiches-action du nouveau contrat

- Fiche-action n°1 : création d'une Maison des femmes à Nanterre
- Fiche-action n°2 : amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des femmes victimes de violences
- Fiche-action n°3 : création d'un observatoire communal des violences faites aux femmes
- Fiche-action n°4 : mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention et de sensibilisation sur les violences sexuelles et sexistes
- Fiche-action n°5 : maintien et développement des événements portés par la ville et les associa-tions à l'occasion des journées internationales dédiées aux droits des femmes

La Maison des femmes réunit certains partenaires de manière régulière et invite d'autres ponctuellement pour favoriser l'interconnaissance et l'échange sur les différents dispositifs existant dans l'objectif d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences .
La constitution d'un réseau local « lutte contre les violences faites aux femmes » permettra de réunir plus largement l'ensemble des partenaires, en associant notamment les associations du territoire, les acteurs institutionnels de la Justice, de la Police nationale, de l'Éducation nationale et des services de la ville.

Dans le cadre du CLSPD, la mobilisation du partenariat institutionnel et en particulier la Police Nationale et du parquet de Nanterre.

Le 17 novembre, une matinée partenariale a eu lieu afin de construire la base d'une démarche partagée et concertée pour l'élaboration du futur contrat sur les violences sexistes et sexuelles avec l'Etat, la Ville et les associations du territoire. Cette démarche sera finalisée avec la signature du Contrat en assemblée plénière du CLSPD en 2024.

Pour le commissariat :

- La mise en place d'un interphone spécialisé pour les femmes victimes de violences au Commissariat de Nanterre permettant un accueil différencié pour ces femmes et une prise en charge améliorée pour les femmes victimes de violences conjugales.
Au premier semestre 2023, 58 déclenchements de l'interphone.

- Depuis 2022, le renforcement des effectifs de la brigade des mineurs et de protection des familles dédié aux violences faites aux femmes et intrafamiliales constitué de 8 effectifs (+3 effectifs par rapport à 2021). En 2022, **c'est 500 dossiers** traités par le commissariat

concernant les violences conjugales et **120 dossiers** traités sur les affaires de violences intrafamiliales principalement des violences sur ascendants ou enfants et **54 procédures de violences sexuelles (majoritairement des viols).** Il est également à noter une part importante des violences sexuelles depuis 2 ans avec 124 procédures enregistrées en 2022.

Pour le parquet :
Le parquet fait état d'une très forte augmentation des procédures de violences conjugales et intrafamiliales avec **une augmentation de 80% en 4 ans** des procédures transmises au parquet. En 2022 : 700 déferrements pour violences conjugales, 55 appels en grand danger, 18 bracelets anti-rapprochement et 80 ordonnances de protection délivrées par la juridiction. En 2022, l'activité correctionnelle pour les procédures de violences conjugales et intrafamiliales représente 10% de l'activité globale du parquet, soit une affaire sur 10 avec 2 magistrats dédiés à plein temps au traitement de ces violences.
Depuis fin 2021, une section est dédiée aux infractions intrafamililaes avec 4 substituts du Procureur. Cela s'est également traduit par une augmentation des comparutions immédiates. Le parquet a réaffirmé que le traitement des violences intrafamiliales sont une priorité pour le Parquet.

Pour le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) :
Concernant le suivi des auteurs violents, le SPIP a développé des actions spécifiques, dans le cadre des bracelets anti-rapprochements, mais aussi des dispositifs de prise en charge spécifique de ces auteurs sous la forme de stage menées par le CIDFF avec obligation de suivre une procédure. Par ailleurs, le SPIP, a également développé un suivi dédié avec des personnels spécialisés et formés en matière de lutte contre la violence conjugale.

Le CIDFF bénéficie d'un soutien financier du FIPD pour des actions de prises en charges des conjoints violents dans le cadre de procédures judiciaires à titre de peine.

Lutter contre les violences sexistes et sexuelles : les actions du service prévention/ CLSPD

La prévention des violences sexistes et sexuelles existe depuis de longues années auprès des collèges et lycées, portée par plusieurs actions au sein de ces établissements scolaires et notamment : des acitons de prévention et de sensibilisation sur les conduites sexistes, les violences sexuelles et les risques prostitu-tionnels chez les jeunes.

- Une action de théâtre forum « Filles, Garçons, demain nous appartient » portée par l'association le Mouvement du Nid au sein des lycées Louise Michel et Claude Chappe au travers cette action les élèves sont sensibilisés. L'action de théâtre Forum est suivie d'un débat avec les intervenants de l'association et les infirmières scolaires.
  En 2022, c'est 4 demi-journées d'intervention en octobre et novembre, au sein des établissements avec **360 jeunes sensibilisés de 15 à 19 ans.**
- 2 actions portées par le CIDFF, « tous égaux » auprès des 6èmes et sur le consentement auprès des 5èmes dans les collèges sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au sein des collèges de Nanterre André-Doucet, République et Chenevreux. **Soit 240 jeunes sensibilisés de 13 à 15 ans.**

Ces actions sont soutenues par un financement du contrat de ville, du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et le Conseil départemental.

RENFORCER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES

LA RÉALISATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

La mise en place d'un Plan égalité femmes-hommes s'inscrit pleinement dans le projet politique d'une ville pour toutes et tous, ainsi que son histoire. Comme l'illustre ce rapport, la Ville de Nanterre met en place de nombreuses actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans tous les domaines, de l'éducation à l'urbanisme en passant par le sport, les ressources humaines ou encore la participation citoyenne.

Dans cette perspective, la Ville a signé à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2022, La **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.** Celle-ci est destinée aux collectivités locales et régionales d'Europe qui souhaitent concrétiser leur engagement en faveur des droits des femmes, à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte. Elle comporte **30 articles** intéressant tous les domaines d'actions des collectivités territoriales en tant qu'employeur, donneur d'ordre, prestataire de services... Elle énonce les droits, cadre juridique et politique, et précise les principes et outils nécessaires à sa mise en œuvre concrète et progressive :

- Le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision (politiques, administratives...) ;
- La prise en compte de la lutte contre les autres facteurs de discrimination (origine, langue, orientation sexuelle, convictions politiques, religieuses, handicap, ...) ;
- Le principe de l'élimination des stéréotypes sexués ;
- Le principe de la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des activités développées par la collectivité.

La mise en place d'un Plan égalité femmes-hommes à Nanterre est une vraie opportunité qui permettrait de rendre visibles et de développer les actions existantes, de valoriser nos engagements, et d'impulser une dynamique collective au sein de la collectivité mais aussi du territoire. En résumé : plus de cohérence, d'engagement collectif, de visibilité et de reconnaissance au niveau local.

UNE COMMUNICATION PUBLIQUE PLUS AFFIRMÉE

Depuis l'année 2021, la politique municipale de communication en matière de droits des femmes s'est développée et affirmée, avec notamment :

Trois axes de communication affichés :

① un axe général sur les « droits des femmes » ;

② un axe dédié à la « lutte contre les violences faites aux femmes » ;

③ un 3ème axe dédié à la Maison des femmes.

Chacun de ces axes bénéficie d'identités graphiques propres, qui ont vocation à perdurer sur le long terme, pour être connues et facilement repérées par les habitant·es.

La communication sur les droits des femmes

- Une identité graphique dédiée, une estampille ;
- Un slogan, résolument engagé : Nanterre féministe ! ;
- Un site internet comprenant plusieurs pages dédiées aux droits des femmes, dont une page « historique ».

Une newsletter dédiée, qui paraît 3 fois par an ; et dont la 1ère est parue à l'occasion de la journée mondiale du 25 novembre 2022. Elle comprend notamment une rubrique dédiée à la Maison des Femmes pour tenir les habitant·es informé·es. Cette newsletter compte actuellement 610 inscrits.

La communication sur la lutte contre les violences faites aux femmes :

- Un slogan : « Nanterre en lutte contre les violences faites aux femmes – agir pour en finir » ;
- Un visuel associé ;
- Une affichette avec les numéros d'urgence, largement diffusée en plusieurs formats.

La communication concernant la Maison des femmes

Un visuel dédié, avec une communication propre.

À noter également, une prise en compte toujours plus vigilante de la parité dans la communication et l'information. Ainsi, la direction de la communication y est attentive dans chacune des campagnes institutionnelles qu'elle conçoit, ainsi que dans les affiches déployées dans l'espace public, par exemple.

DÉFENDRE LES DROITS DES FEMMES, C’EST AUSSI :

FINANCER LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES SUR LE TERRITOIRE

Ces associations sont des actrices essentielles dans l'accompagnement et l'orientation des femmes victimes de violences. Elles sont soutenues chaque année par la Ville, via des subventions directes et/ou la mise à disposition de locaux.

Nom de l'association	Subvention ordinaire 2022	Subvention politique de la ville 2022
AFED 92	1 500	
Femmes Solidaires	2 500	
L'Escale	3 000	
CIDFF 92		6 600
Collectif Masques		3 000

Le CIDFF bénéficie d'un soutien financier du FIPD pour des actions de prises en charges des conjoints violents dans le cadre de procédures judiciaires à titre de peine.

D'autres associations soutenues par la Ville ont une action importante en faveur des femmes, comme par exemple l'ADAVIP, qui accompagne des femmes victimes de violences ; mais elles relèvent d'autres délégations car leur activité est plus large.

Quelques chiffres significatifs :

- En 2022, l'assistante sociale du commissariat de Nanterre (ADAVIP 92) a assuré le suivi de 502 situations, 70% sont des femmes victimes de violences conjugales ;
- En 2021, l'AFED 92 a accueilli 177 femmes dont 96 femmes pour la 1ère fois, dont 83% étaient victimes de violences conjugales ;
- En 2021, le CIDFF 92 a reçu 1065 personnes (860 femmes/185 hommes).

FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Chaque année entre le 8 et le 21 mars, le Printemps de l'Egalité fédère les actrices et acteurs locaux des luttes contre les discriminations. Cette manifestation représente depuis 10 années maintenant un marqueur fort de l'identité de Nanterre, une ville solidaire et en lutte permanente contre toutes les formes d'inégalités. Elle accorde une place particulière à la question de l'égalité femmes-hommes, en programmant chaque année de nombreuses initiatives consacrées à cette thématique, visant à sensibiliser, faire réfléchir, et rassembler habitant·es, associations et institutions autour de projets destinés à faire progresser les droits des femmes.

Pour sa 10ème édition, en 2022, de nombreuses initiatives ont été organisées dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, notamment :

- Projection – débat du film « Debout les femmes » au cinéma les Lumières ;
- Une pièce de théâtre « Mon frère, ma princesse » proposée par la compagnie Les cariatides ;
- Conférence sur la revalorisation des métiers féminisés par l'Union locale de la CGT ;
- Un débat sur le féminisme washing et la taxe rose organisée par l'association Cerise.

Suite aux évolutions du printemps de l'égalité adoptées en majorité municipale en novembre 2022, il a été décidé de recentrer les initiatives promouvant les droits des femmes et la culture de l'égalité autour de la journée internationale des droits des femmes, sur une ou plusieurs initiatives rassemblées sur un même lieu et non plus sur une quinzaine de jours, avec un slogan phare « Nanterre Lutte pour l'Egalité ».

FAIRE VALOIR L'ÉGALITÉ DANS LES PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Réseau des médiathèques

Sieste littéraire *« Aux femmes et caetera ! »*
Lecture de textes féministes, choisis et présentés par des bibliothécaires.
Cette « sieste littéraire », de grande qualité, a rassemblé une petite dizaine de personnes très émues et intéressées, et reparties munies de bibliographies pour prolonger les lectures. Trois sélections, de textes et essais / romans et bandes dessinées / films et séries, ont été également mises en ligne sur notre portail, où elles sont toujours accessibles sur mediatheques-nanterre.fr
Pour le **8 mars**, date de la **Journée internationale des droits des femmes,** les médiathèques de Nanterre se mobilisent en vous proposant le **samedi 11 mars** une sieste littéraire intitulée : **Aux femmes ! et caetera, lectures de textes féministes actuels**.
À cette occasion, elles vous proposent aussi une sélection de textes et essais, romans et bande dessinées, films et séries, autant de portes d'entrées vers les **contenus féministes marquants de ces dernières années ».**

Accueils de classes *« Où sont les femmes ? »*
Un accueil de classes thématique est proposé aux collèges et lycées à la médiathèque Pierre-et-Marie-Curie afin de réfléchir, à partir de lectures et d'un jeu de recherche documentaire, **à la représentation des femmes dans les grands domaines de la connaissance et des arts.**

Objectifs :
- Fournir des modèles féminins émancipateurs : associer le féminin au risque, au courage ;
- Prise de conscience des inégalités ;
- Découverte ludique de la médiathèque (à la manière d'une chasse au trésor).

Lumière sur les poétesses

Au début de l'été, à la médiathèque Pierre-et-Marie-Curie et sur le portail des médiathèques, les femmes poétesses ont été mises à l'honneur, au moyen d'une valorisation de leurs œuvres dans les espaces de la médiathèque, et de la mise en ligne d'une sélection d'ouvrages :
« Nous avions déjà célébré la parole féministe à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Plus d'une occasion sera nécessaire pour remettre en lumière les précieuses œuvres des autrices oubliées. Parmi le Matrimoine culturel, **la poésie des femmes** encore très discrète, nous tient à cœur.
Nous vous proposons une **sélection de grandes voix de la poésie féminine** classique et contemporaine, française et étrangère, trop longtemps délaissées.
Cette sélection est accessible sous ce lien sur mediatheque-nanterre.fr

Pôle spectacle vivant

Programmation en lien avec la thématique de l'égalité :

En janvier 2023, la Maison de la musique accueille la création de Maguelone Vidal *Qui m'appelle ?* À partir d'une histoire d'homonymie incarnée par deux Maguelone Vidal réunies au plateau, *Qui m'appelle ?* nous offre, par la voix de six chanteuses et chanteurs, une expérience sensorielle, opératique et collective, sur l'expression de nos identités singulières. Une réflexion joyeuse et une célébration poétique de nos présences plurielles, femmes et hommes, qui pulsent ensemble, ici et maintenant !

Après avoir accueilli Näss en 2022, la Maison de la musique a présenté Fêu la nouvelle création de Fouad Boussouf, artiste associé. Le chorégraphe a fait le choix pour cette nouvelle pièce d'un plateau entièrement féminin. Fêu poursuit le travail d'exploration autour du groupe et de la communion mais dans ce nouvel opus, la femme est au centre de la vie.

Mise à l'honneur de sportives de Nanterre

Pour inaugurer la saison 2023-2024 et à l'heure olympique, la Maison de la musique a décidé de mettre à l'honneur 6 sportives et 6 sportifs de Nanterre : Amandine Dias de Sousa, Emma Pourvellarie, Warenne Adien, Kahina Mansour, Matthys Mahop Mbouma, Laetitia Ruscica, François Horoux, Djamel-Dine Bey, Mohamed Hafidi, Néhomie Siriki, Marie-Laure Agrapart, Yves Baoudourd.
Les portraits de ces sportives et sportifs dans la Maison de la musique ont permis d'illustrer la brochure de saison. Au-delà de l'aspect « communication » ces photographies accompagnées d'entretiens, permettent la mise en valeur de leur parcours.
Ces sportives et sportifs seront également présent·es lors de la saison : ateliers, rencontres, échanges…

Conservatoire à rayonnement départemental

Mercredi 8 mars 2023, à la Maison des femmes, séries d'initiatives sur le thème « femmes et culture ».
Le conservatoire organise un salon de musique *« femmes d'exception de Clara Schumann à Angèle »* avec la participation de 4 femmes professeurs de musique/artistes du Conservatoire de Nanterre.

PROMOUVOIR LA PLACE DES FEMMES ET L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SPORT

En cette période très riche en termes d'évènements sportifs, la direction des Sports souhaite apporter une attention toute particulière à la question de la pratique sportive au féminin, en déployant des outils permettant d'assurer un suivi dans le but de poursuivre un développement en profondeur de la place de la femme dans le monde sportif.

Quelques rappels

Le développement du sport au féminin n'est pas un projet nouveau : c'est même le sujet n°1 qui avait été relevé par les quelques 350 acteurs du sport Nanterrien, lorsque ceux-ci, sous la conduite conjointe de l'OMEPS et de la Ville, avaient construit la « Charte d'Orientations du Sport à Nanterre » signée en 2017.

Cet axe sur le sport au féminin s'était fixé de nombreux objectifs :

- Augmenter le nombre des licenciées, leur place, et leurs lieux de pratique ;
- Favoriser le positionnement d'encadrantes, de dirigeantes et de responsables-femmes ;
- Amplifier la communication sur ces points et leurs évolutions ;
- Choisir des dénominations d'équipements sportifs de la Ville avec des noms de femme remarquable tant dans le sport qu'au niveau des sciences, de la culture…
- Tester différentes expérimentations (pratique mixte, garde d'enfants pour les mamans sportives, dispositif après l'école…).

Dans le prolongement de la signature de cette nouvelle charte du sport, l'OMEPS, en partenariat avec la Municipalité, a lancé un appel à projets en 2018, qui permis :

- De promouvoir un plus grand nombre de femmes, éducatrices sportives, arbitres, dirigeantes, sportives, actrices du monde sportif ;
- De donner davantage de visibilité aux pratiques féminines ;
- De créer des temps forts réguliers (entraînements, rencontres, évènements…) à destination des femmes en tenant compte de leur emploi du temps, de leurs obligations.

Plusieurs associations Nanterriennes ont pu bénéficier de subventions de la ville et continuent de s'adresser au public féminin plus à l'écoute de leurs attentes :

- **L'A.S.C.V.S (Association de Cohésion et de Vie Sociale).** Cette association développe les pratiques féminines (boot camp, cross training etc.) à destination des 25-35 ans en intérieur et en extérieur. L'association a pour objectif de défendre le sport comme hygiène de vie, de changer le regard des femmes sur le sport et le regard des hommes sur la pratique des femmes. Plusieurs ateliers Boot camp sont organisés au parc André Malraux et dans différents quartiers de la ville, avec la dimension famille. Ces initiatives visent à faire valoir la pratique du sport au féminin avec les enfants sur de nouveaux créneaux au Centre sportif Léo Lagrange et au gymnase de l'Université.

- **L'AJSCN (Association Jeunesse Sportive et Culturelle de Nanterre)** est un club de football qui continue de s'efforcer pour aller à la recherche des jeunes pratiquantes. Il compte près de **556** adhérents pour la saison 2023/2024 avec l'ambition d'atteindre les **600** licenciés à la fin de l'année. Aujourd'hui, **10** seniors avec comme objectif d'en avoir **15** en fin de saison. **15** féminines en catégorie U12 et U13 avec un objectif de **20** pour la fin de saison. **9** féminines U10 et U11 avec l'objectif d'atteindre **15** pour la fin de saison. 1 éducatrice qui entraine les **U11** et 1 arbitre féminine qui officie en Ligue de Paris. Le club souhaite poursuivre sa volonté de construire un pôle féminin à moyen terme. 2 équipes engagées en championnat U13 et séniors féminines à 8.

- **L'ESN (Entente Sportive de Nanterre)** section football, compte près de 1260 adhérents. L'ESN a créé les bases d'une école du football féminin en favorisant la mixité de ses équipes et en recrutant davantage d'éducatrices. Le deuxième terrain synthétique du stade Gabriel Péri doit permettre un nouvel élan pour la pratique féminine du football à Nanterre. À noter que les responsables ont souhaité privilégier la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes filles, qui évoluent avec les garçons jusqu'à l'âge de 11 ans, pour assurer un développement continu, progressif et sans doute plus pérenne, de la section féminine (plus de 100 à ce jour).

L'ESN avec sa section muay-thaï a organisé le 26 novembre 2023 **un gala de boxe féminine qui a rassemblé plus de 500 spectateurs**. Le « Queen Gloves European Tour 100 % féminin. Ce gala s'est déroulé dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Un succès à n'en pas douter avec plus de 150 boxeuses.
Avec ses deux sections de boxe, l'ESN promeut à la fois une discipline de sport féminin d'entretien physique-cardio et de self-défense.

Enfin, L'ESN organise tous les ans un week-end end de tennis féminin et de nombreux galas et autres compétitions mettant en lumière le sport au féminin (danse, gymnastiques artistique et rythmique...).
Au total, l'ESN regroupe plus de 46% de pratiquantes sur ces presque 10 000 adhérents avec pour objectif d'atteindre les 50%.

- **La JSFN Basket (Jeunesse Sportive des Fontenelles Nanterre).** Le basket féminin existait déjà depuis plusieurs années, avec le CTC (Coordination Territoriale de Clubs avec filles venant de Nanterre : 73, Rueil : 135 et Suresnes : 135 pour les moins de 13, 15 et 17 ans). Elle développe désormais seule, le basket féminin à Nanterre avec plusieurs équipes : 65 filles dans les sections U11, U13, U15 et U18 et 18 seniors femmes, tout en renforçant la présence des filles dans les classes à section sportive dans les deux collèges partenaires : Jean-Perrin et André-Doucet. Elle renforce sa communication sur le développement de cette pratique féminine.

- **Le RNR (Racing Nanterre Rugby)** club de rugby à XV a vu le départ de nombreuses de ses joueuses pour rejoindre le nouveau centre d'entrainement de Plessis-Robinson-Colombes associé au Racing 92. L'objectif de former les joueuses vers le haut niveau est atteint malheureusement au détriment du club nanterrien . Reconnu comme club formateur du rugby avec ses véritables écoles de rugby (jeunes et femmes), il repart avec de nouvelles équipes et continue pour sensibiliser les joueuses à cette pratique. La présidence du club est assurée par une femme.

Enfin, il nous faut également citer la réussite incontestable du tournoi « Nanterre Women's Cup », réunissant chaque année 240 jeunes filles ou jeunes femmes au mois de juin pour un tournoi qui se tient au stade Gabriel-Péri. Initié et organisé par l'OMEPS, c'est sans doute un des événements le plus spectaculaire sur le sport au féminin à Nanterre. Pour l'édition 2023,

l'OMEPS n'a pas connu le succès attendu, la fréquentation s'est limitée à 150 participantes.

Des projets

Nous sommes entrés dans la période de préparation des prochains Jeux olympiques, qui marqueront une étape exceptionnelle pour le sport féminin, puisque pour la première fois dans l'Histoire de l'olympisme (Jeux Antiques et Modernes réunis), le nombre de concurrents hommes et femmes sera identique, et il n'existera plus d'épreuve athlétique réservé aux seuls hommes… Cela procède d'une véritable révolution pour la pratique sportive féminine, puisque, par exemple, pour la première édition des Jeux modernes, en 1996, il n'y avait aucune femme admise à concourir ! Sans parler des jeux antiques où elles n'avaient pas même pas accès aux gradins, et n'étaient sollicitées que pour remettre leur couronne au vainqueur… !

La direction des Sports souhaite accentuer encore ce mouvement en faveur du développement du sport féminin. Pour cela, diverses actions peuvent être construites :

- Mise en place d'un outil permettant, en lien avec l'OMEPS, de réaliser un bilan précis des différentes actions menées sur le territoire Nanterrien, d'organiser un observatoire local des pratiques féminines et donc affiner encore la demande ;
- Pérennisation de la célébration de la journée mondiale du sport féminin, le 24 janvier ;
- Participation active à la célébration de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars ;
- Mise en place et accompagnement, en lien avec la Cité éducative, d'une démarche citoyenne, avec des jeunes filles et jeunes femmes de Nanterre, visant à proposer des améliorations des équipements sportifs, notamment de plein air, et faciliter ainsi l'accès des jeunes filles à la pratique sportive ;
- Projet du futur gymnase du Vieux-Pont qui portera le nom « Alice-Milliat », personnage emblématique qui a été un élément clé pour la place des femmes dans le sport, (reconstruction du Gymnase Paul-Langevin détruit par un incendie) et de réfléchir les nouvelles constructions d'équipements sportifs pour favoriser les pratiques féminines.

LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES AUPRÈS DES ENFANTS

À partir de 2019, des formations ont été mises en place à destination des coordinateur·trices, DAQ, DAQA et animateur·trices pour les sensibiliser aux stéréotypes sexistes, aux préjugés de genre et aux violences sexistes et sexuelles. Menées conjointement par le CIDFF et le Planning familial et répétées sur plusieurs années, elles ont concerné la majorité du personnel titulaire du service Enfance, loisirs et animation.

En 2020, un DAQ a produit une première étude portant sur l'égalité femmes-hommes et la division sexuée du travail des personnels d'animation. A la rentrée scolaire suivante (2021-2022), un groupe de travail a été constitué pour travailler les questions d'égalité fille-garçon. Il réunissait des DAQ et DAQA du service et était co-piloté par un coordinateur. Au fil des sessions, il a été établi qu'un diagnostic des pratiques genrées dans les accueils de loisirs était nécessaire avant de pouvoir réfléchir à des changements de pratiques.
Via un rapprochement avec l'UFR de sciences de l'éducation de l'UPN, la ville a recruté une étudiante du Master Cadres d'Intervention en Terrains Sensibles pour mener cette mission.

Une étude a ainsi été réalisée sur plusieurs accueils de loisirs élémentaires de la ville. Ses conclusions ont montré des pratiques différenciées selon la typologie professionnelle des animateur·trices (permanent·es/vacataires) et selon leur sexe d'appartenance. Chez les animateur·trices permanent·es, il y a une conscientisation de leurs pratiques et l'interchangeabilité existe. Même si elle n'est pas la norme dominante, elle est notable et des cas particuliers montrent des volontés de faire avancer les pensées et pratiques. A contrario, les animateur·trices vacataires proposent des animations presque exclusivement porteuses de marqueurs genrés et ne conscientisent pas (ou très peu) leurs pratiques. L'étude propose diverses préconisations, parmi lesquelles deux semblent prioritaires : D'abord, le besoin de développer un parcours de formation à destination des personnels vacataires, qui dépasse même la question de l'égalité fille-garçon. Ensuite, la nécessité de procéder à une analyse des pratiques des personnels d'animation, pour provoquer et encourager le changement. La DAE poursuivra ce travail en 2024.

Parallèlement à ce travail, un second groupe de travail a été constitué - faisant suite à une demande des personnels -, pour concevoir un guide de prévention des conduites à risque sur les questions des violences sexuelles et sexistes et un protocole de prise en charge et suivi des signalements. Accompagné à son lancement par le CIDFF et le Planning familial, il a permis la sensibilisation des agent·es de la DAE (Enfance, Séjour), de la DRH et du CCAS, dans une volonté de croisement et de complémentarité des professionnalités.

LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES AUPRÈS DES JEUNES

La direction de l'Action jeunesse est engagée depuis plusieurs années dans un travail de fond et de communication important, afin de parvenir à mobiliser plus largement le public féminin au sein de ses services et actions.

La thématique égalité femmes-hommes est une préoccupation partagée qui fait l'objet d'une attention particulière dans l'ensemble des actions menées tout au long de l'année, divers ateliers sont prétextes à des échanges informels. **Certaines actions sont ciblées sur cette thématique :**

- Ateliers (sports, cuisine, bien être…) ;
- Débats égalité entre les femmes et les hommes (jeux de rôle-ligne rouge) dans tous les espaces jeunesse ;
- Mise en lumière de différents talents féminins au cours de plusieurs évènements ou actions mises en place par les services (lors de concerts ou d'évènements sportifs : choix des artistes, des activités proposées ou des intervenants, soirée des métiers, cérémonies des jeunes talents, etc…).

Les chiffres :

- 52% de jeunes filles ont participé à des séjours en 2023. Cette parité ne se dément pas depuis plusieurs années ;
- La fréquentation des jeunes filles dans les espaces jeunesse reste légèrement moins nombreuse que les jeunes hommes (en moyenne 39% de filles sur l'année avec de fortes disparités selon les quartiers et les périodes), cependant les équipes d'animations demeurent mobilisés afin de fidéliser et accroître la fréquentation féminine ;

- Le public féminin demeure à domination fortes et réceptives dans les événements de la direction : Jeunes diplômés, Urban attitude ou Semaine de OUF ;
- Les jeunes femmes sont représentées à quasi égalité avec les jeunes hommes dans l'accès aux dispositifs d'accompagnement proposés (CNR) ;
- La Structure d'Information Jeunesse a reçu 42% de jeunes femmes.

Nous devons rester vigilants à maintenir la dynamique de parité au sein des espaces jeunesse. Les efforts sont à poursuivre concernant la lutte contre les stéréotypes et les comportements sexistes.

ASSURER AUX FEMMES LA MAÎTRISE DE LEUR SEXUALITÉ, NOTAMMENT PAR L'ACCÈS À LA CONTRACEPTION ET À L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

Gestion d'un Centre de santé sexuelle (ex centre de Planification et d'éducation Familiale) et un centre de Protection maternelle et infantile sur délégation du Conseil départemental.

Une équipe pluridisciplinaire (médecins, sage-femme, infirmière et conseillère conjugale et familiale) accompagne les femmes dans leurs démarches liées à la santé sexuelle.
Les professionnels favorisent l'autonomisation des femmes en matière de sexualité en réalisant des missions d'écoute, d'information, de prévention, d'orientation et de soin en matière de sexualité (contraception, dépistage et traitement des IST, IVG, suivi gynécologique, etc.).
Le CSS intervient également « hors les murs » sur sollicitation de ses partenaires comme lors de la journée internationale des droits des femmes (08 mars) où il est intervenu auprès des étudiants de l'Université de Nanterre en association avec d'autres partenaires et également à l'école française des femmes pour son inauguration.

Toutes les femmes, y compris mineures et non assurées sociales, bénéficient de ce lieu ressources favorisant une approche respectueuse de la sexualité.

Les chiffres 2023 (de janvier à octobre) :

Consultations médicales	Consultations de conseil conjugale et familial	Entretien infirmiers
356 consultations médicales. Plus d'1/10 concerne une femme mineure	**211** entretiens de conseil conjugal et familial	**113** entretiens infirmiers ciblés sur la vie relationnelle, affective et sexuelle

Toutes les praticiennes sont amenées à prendre en charge des situations de violences.
Près de la moitié des entretiens de conseil conjugal et familial ainsi que les entretiens infirmiers ont permis de révéler des situations de violences. Plus de **60%** de ces situations concernait des cas de violences intrafamiliales.

La mise en place de l'IVG médicamenteuse est en projet sur les centres de santé sexuelle. Pour le moment elles sont réalisées dans les centres municipaux de santé. En 2023 (de janvier à octobre), 77 femmes ont pu bénéficier de ce soin urgent de proximité.

Le CeGIDD de la ville de Nanterre : Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles (IST).

Il est le centre principal des CeGIDDs de la boucle nord des Hauts-de-Seine, subventionnée par l'ARS (FIR). Il se situe au sein du CMS de la rue Maurice-Thorez. Il propose 4 consultations hebdomadaires ainsi que des actions hors les murs (faculté de Nanterre, foyers de travailleurs migrants).

Au CeGIDD, l'ensemble des questions sur la santé sexuelle est abordé, de façon bienveillante et sans jugement : les IST, la contraception et la reproduction, la vie sexuelle et affective, les violences sexuelles, les troubles sexuels, les addictions…

Le CeGIDD accueille toutes les personnes de tous les sexes, genres et orientations sexuelles, ainsi que les mineurs, les personnes sans papiers ou sans couverture sociales. Les consultations sont anonymes et gratuites, les dépistages, traitements et vaccins y sont aussi gratuits. En 2022, près de 2000 consultations ont été effectuées dont 45% de femmes. Les 2/3 sont un public jeune.

Le taux d'infections sexuellement transmissibles bactériennes a été très élevé cette année : 10.5% des dépistages positifs à Chlamydiae trachomatis et 3.7 % à Gonocoque. Pour les femmes de moins de 25 ans, le taux de Chlamydiae trachomatis monte à 14.4 % soit près d'une jeune femme sur 6. C'est l'IST la plus fréquente, qui peut dans certains cas provoquer une infection génitale haute chez la femme avec des troubles de la fertilité secondaire voire une stérilité. Il est donc primordial de pouvoir dépister cette population en lui proposant des consultations voire un traitement facile d'accès et gratuits.
Plus de 400 personnes ont donc été traitées et 250 vaccins effectués.

9.5 % des consultants ont répondu positif à la question « Rapport sexuel contre volonté au cours de la vie ». De nombreuses orientations auprès des gynécologues, du CSS, des psychologues, sexologues et addictologues ont été faites. De nombreux patients reviennent au CeGIDD pour un nouveau dépistage ou un suivi de leur IST. Des consultations de PREP sont aussi proposées au CMS, accessibles aux hommes et aux femmes ou transgenres.

Le centre municipal de PMI offre également une prise en charge globale des jeunes enfants, futurs parents et des familles.

Les équipes y développent des outils de prévention et de repérage des fragilités et travaillent avec un solide réseau de partenaires dont voici quelques exemples :

- Dépistage et orientation des violences faites aux femmes en prénatale et au cours des consultations de « EDI Faire » ;
- Collaboration étroite avec le relais bébé et autres associations pour soutenir les femmes vivant dans une précarité financière afin de garantir les besoins fondamentaux des enfants ;
- Une consultation dédiée à l'accueil et au relevé des besoins des femmes victimes de violence à la Maison des femmes menée par une psychologue des PMI municipale et une infirmière du centre de santé sexuelle (CSS), pour évaluer et les orienter si besoin vers les centres en question (pour les enfants ou leur maman) ou vers d'autres orientations appropriées ;

- Des vacations de travailleur social pour aider les femmes en situation de vulnérabilité ou de précarité à partir de l'adolescence 15 ans et plus âgées ayant des enfants de moins de 2 ans, fréquentant nos PMI pour des consultations pré et post-natales.

Le développement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Nanterre (CPTS) :

La CPTS de Nanterre est une association qui vise à renforcer les liens de collaboration entre les acteurs santé (libéraux, municipaux, hospitaliers), médico-sociaux, représentants des usagers du territoire pour améliorer notamment les parcours de prise en charge des patients. Un axe périnatalité y est particulièrement développé et propose par exemple de former et d'outiller l'ensemble de la communauté professionnelle au repérage des dépressions et vulnérabilités périnatales ainsi que des violences faites aux femmes.
La CPTS travaille en réseau et s'investit au côté de la ville sur le projet Maison des femmes.

L'Espace Santé Jeune fortement mobilisé sur la prévention à l'égard des jeunes femmes

Les actions de la ville en matière de « santé sexuelle » visent notamment les jeunes femmes. L'Espace Santé Jeunes a ainsi accueilli plus de 134 jeunes femmes en 2023, dont beaucoup rencontrent des pro-blématiques liées à la santé sexuelle (grossesses précoces, IVG, contraception, violences sexuelles ou in-trafamiliales). Il a par ailleurs mené plusieurs actions d'information et de sensibilisation auprès de publics jeunes en partenariat avec le Centre de Santé Sexuelle. Ils sont notamment intervenus, en 2023 :

- Auprès de collégien·nes du collège République, en EVRAS en classe de 3ème ;
- Auprès de collégien·nes des collèges Galois, en EVRAS en classe de et 3ème ;
- Auprès de collégien·nes du collège Doucet, lors d'un atelier sur le VIH et les IST dans le cadre d'un forum santé en classe de 3ème ;
- Auprès de lycéen.nes du lycée professionnel Louise-Michel en EVRAS en classe de et 3ème et en 2nd ;
- Auprès de lycéen·nes du lycée professionnel Louise-Michel en consultation individuelle de Santé Sexuelle sur le dispositif « Point Écoute en santé sexuelle » ;
- Auprès des lycéen·nes du lycée professionnel Louise-Michel - Stand LGBTQIA+ Prévention Santé Sexuelle - en partenariat avec la Fondation Le Refuge ;
- Auprès des lycéen·nes du lycée professionnel Claude-Chappe - Stand LGBTQIA+ - Prévention Santé Sexuelle - en partenariat avec la Fondation Le Refuge ;
- Auprès des jeunes de 11 à 25 ans dans le cadre d'une permanence LGBTQIA+ à l'ESJ en partenariat avec la Fondation Le Refuge ;
- Auprès du grand public lors d'une soirée Stand LGBTQIA+ - Ciné - Débat aux Lumières Film « Love Simon » - en partenariat avec la Fondation Le Refuge ;
- Auprès des lycéen·nes en 1ère année BTS –ESF du lycée Joliot-Curie ;
- Auprès du grand public lors d'une soirée Ciné Débat IVG – Film « Annie Colère » au Centre social et culturel P'arc en Ciel à Nanterre ;
- Auprès de professionnel·les – Webinaire Santé Sexuelle et Adolescence - en partenariat avec la MDA 92 et le Dr Vincent Daneluzzi sexologue du CASH Nanterre.

Promouvoir les dépistages organisés des cancers (octobre rose) :

La ville relaie chaque année les campagnes de dépistage des cancers notamment du dépistage des cancers du sein. Ces actions sont programmées sur l'ensemble des quartiers de la ville et principalement dans les quartiers « politique de la ville ». Les acteurs locaux sont

fortement sensibilisés à ces sujets (associations, mairies de quartier, l'école française des femmes, centres sociaux…).
En 2023, l'accent a été mis sur l'autopalpation avec notamment la formation d'un pool de relai pour promouvoir ce geste primordial auprès des femmes de 30 ans et plus (agents du service prévention, service radiologie, ligue contre le cancer). Plusieurs interventions ont été organisées :

- Ateliers de prévention aux Restos du cœur : 25 bénéficiaires
- Évènement à la Maison des femmes en lien avec la CPTS : 40 participantes
- Atelier créatif au Centre social et culturel La Traverse : une vingtaine de personnes, public familial
- Évènement grand public sur le quartier Université en coopération avec Solidarité d'une rive à l'autre et Femmes solidaires : une centaine de participants
- Porte ouverte du service radiologie au CMS Thorez
- Ateliers de sensibilisation au Centre social et culturel Valérie-Méot (groupe ASL) et Écoles des Femmes : une cinquantaine de femmes sensibilisées
- Information lors de la semaine bleue – alimentation et cancer : 23 personnes
- Participation au Mammobus : 90 personnes sensibilisées (hommes, femmes). 24 femmes ont réalisé leur dépistage.

Les actions de la ville en matière de « santé sexuelle » visent notamment les jeunes femmes. L'Espace Santé Jeunes a ainsi accueilli plus de 274 jeunes femmes en 2022, dont beaucoup rencontrent des problématiques liées à la santé sexuelle (grossesses précoces, IVG, contraception, violences sexuelles ou intrafamiliales). Il a par ailleurs mené plusieurs actions d'information et de sensibilisation auprès de publics jeunes, avec le Centre de Planification et d'Education Familial. Ils sont notamment intervenus, en 2022 :

- Auprès de collégien·nes du collège République, pour des ateliers de sensibilisation sur le thème du consentement en classe de 4ème et en EVRAS en classe de 3ème ;
- Auprès de collégien·nes des collèges Galois, Perrin, en EVRAS en classe de et 3ème et 3ème SEGPA ;
- Auprès de collégien·nes du collège Doucet, à l'occasion d'un atelier abordant le thème de la cyber sexualité en classe de 4ème SEGPA ;
- Auprès de collégien·nes du collège des Chenevreux, à l'occasion d'un atelier abordant le thème des relations filles / garçons en classe ULIS ;
- Auprès de lycéen·nes à Louise-Michel en EVRAS en classe de et 3ème et en 2nd et lors du PE en santé sexuelle en consultation individuelle de Santé Sexuelle ;
- Auprès de collégien·nes du collège des Eluard, lors d'un atelier sur le VIH et les IST dans le cadre d'un forum santé en classe de 3ème ;
- Auprès de professionnel·les dans le cadre d'une sensibilisation sur la santé sexuelle en partenariat avec le COREVIH ;
- Auprès de professionnel·les lors d'un colloque sur la prostitution des mineurs en partenariat avec le mouvement du nid ;
- Auprès des jeunes de 11 à 25 ans dans le cadre d'une permanence LGBTQIA+ en partenariat avec la Fondation Le Refuge.

Promouvoir les dépistages organisés des cancers (octobre rose/mars bleu) :
La ville relaie chaque année les campagnes de dépistage des cancers notamment du dépistage des cancers du sein. Ces actions sont programmées sur l'ensemble des quartiers de la ville et principalement dans les quartiers « politique de la ville ». Les acteurs locaux sont fortement sensibilisés à ces sujets (associations, mairies de quartier, l'école française des femmes, centres sociaux…). **Plusieurs interventions ont été organisées :**

- Groupe d'apprenants(es) de la langue française (plusieurs groupes ASL) : 90 participants (dont 10 hommes)
- Évènement grand public (marcher contre le cancer) : 45 femmes ont participé
- Atelier nutrition « alimentation et prévention des cancers » : 25 femmes
- Visio-conférence : 50 participants (professionnels hommes et femmes).

LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FEMMES : LES ACTIONS DU CCAS

La situation de monoparentalité est un facteur supplémentaire de fragilisation. Les familles monoparentales constituées à 84% de femmes représentent 25% des ménages Nanterriens et en moyenne 35% au sein des 4 quartiers « politique de la ville » de Nanterre. Leur taux de pauvreté est de 31% alors qu'il est de 21% à l'échelle de la ville.

Une politique tarifaire adaptée
La ville déploie de nombreuses actions pour prendre en compte cette réalité sociale. La politique tarifaire municipale prévoit dans le cadre du calcul du quotient de la carte famille un abattement spécifique pour les familles monoparentales progressif en fonction de leurs ressources qui peut atteindre 33%.

L'aide à la scolarité municipale délivrée aux enfants scolarisés en élémentaire, au collège et au lycée concerne 2056 familles dont 66% de familles monoparentales (contre 67% en 2022, 64% en 2021 et 60% en 2020).

Des actions pour soutenir la citoyenneté des femmes et leur fonction parentale.
Les ateliers socio-linguistiques coordonnés par le Centre social et culturel municipal P'Arc en ciel sur le quartier du Parc sont un formidable outil pour favoriser la citoyenneté des femmes. Sur 137 personnes inscrites en 2022/2023, 90 sont des femmes. Par ailleurs, une garde d'enfant est proposée afin que les participants (en majorité des femmes) puissent assister à ces ateliers malgré leur charge parentale.
Au-delà de l'apprentissage de la langue, ces ateliers visent à apporter de l'autonomie dans la vie quotidienne, à disposer des outils nécessaires pour exercer sa citoyenneté. Des ateliers sont consacrés à la laïcité, à l'égalité Femmes/Hommes, à l'accès aux droits, aux devoirs et libertés de citoyens, à la participation et à l'implication dans la cité.

L'action sociale scolaire municipale joue un rôle important de soutien à la fonction parentale pour renforcer la capacité à agir des parents.
Sur l'année, **778** familles ont été accompagnées par le service social scolaire dont **1193 enfants suivis.** L'action des travailleurs sociaux s'appuie à la fois sur des actions sociales individuelles, mais aussi collectives. **918 familles et 1293 enfants ont participé aux actions collectives mises en place par les travailleurs sociaux scolaires : un projet « les livres à soi » pour prendre conscience de l'intérêt du livre avec son enfant, des séances de chanson au**

sein du dispositif de moins de trois ans pour développer le langage. Des cafés des parents sont régulièrement organisés, y sont abordées des thématiques différentes et les besoins des parents peuvent s'exprimer.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES : LES ACTIONS DU SERVICE PRÉVENTION/ CLSPD

La prévention des violences sexistes et sexuelles existe depuis de longues années auprès des collèges et lycées, portée par plusieurs actions au sein de ces établissements scolaires et notamment : des actions de prévention et de sensibilisation sur les conduites sexistes, les violences sexuelles et les risques prostitutionnels chez les jeunes.

- Une action de théâtre forum « Filles, Garçons, demain nous appartient » portée par l'association le Mouvement du Nid au sein des lycées Louise-Michel et Claude-Chappe au travers cette action les élèves sont sensibilisés. L'action de théâtre Forum est suivie d'un débat avec les intervenants de l'association et les infirmières scolaires.
  En 2022, c'est 4 demi-journées d'intervention en octobre et novembre, au sein des établissements avec **360 jeunes sensibilisés de 15 à 19 ans ;**
- 2 actions portées par le CIDFF, « tous égaux » auprès des 6 èmes et sur le consentement auprès des 5èmes dans les collèges sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au sein des collèges de Nanterre André-Doucet, République et Chenevreux.
  Soit 240 jeunes sensibilisés de 13 à 15 ans.

Ces actions sont soutenues par un financement du Contrat de ville et du Fonds Interministériel de prévention de la Délinquance (FIPD) et le Conseil départemental.

LA SITUATION SUR L'ÉGALITÉ FEMME- HOMME DANS L'ADMINISTRATION NANTERRIENNE

PRÉAMBULE DU RAPPORT SUR L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME DANS L'ADMINISTRATION NANTERRIENNE

L'égalité entre les femmes et les hommes a été renforcée par la loi n°2014-73 du 4 août 2014, qui vise à promouvoir l'égalité réelle entre les sexes en comblant l'écart entre l'égalité formelle et l'égalité réelle. De plus, la loi du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique renforce davantage les obligations à la charge des collectivités en imposant les mesures suivantes :

La mise en œuvre d'un plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle :

La loi prévoit que le plan d'action comporte obligatoirement des mesures sur les 4 axes suivants :

- AXE 1 : Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter des écarts de rémunérations entre les femmes et les hommes.
- AXE 2 : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.
- AXE 3 : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- AXE 4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

La création d'un dispositif de signalement des violences, discriminations, des actes de harcèlement moral sexuel et des agissements sexistes

La collectivité a répondu à ces obligations en adoptant ce plan et déployant un dispositif de signalement. Toutefois, cela n'exonère pas la collectivité de rédiger un rapport contenant des données chiffrées sur des aspects tels que le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération et l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle.

Promouvoir cette égalité ne signifie pas effacer les différences, mais plutôt s'assurer que ces disparités ne créent pas d'inégalités. La gestion des ressources humaines repose sur des principes désormais généralisés, y compris à Nanterre, tels que la collecte d'indicateurs et l'établissement de tableaux de suivi dans l'ensemble des processus. Les données statistiques ventilées par sexe jouent un rôle essentiel pour identifier les progrès à accomplir en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et elles sont intégrées de manière globale dans le Rapport Social Unique.

MÉTHODOLOGIE

Les données effectifs, carrière, temps de travail et absences sont extraites des logiciels métier Civitas et Ciril SIRH, puis exploitées sous tableurs dans le cadre de l'élaboration du Rapport Social Unique et des différents états obligatoires.

La population concernée est l'ensemble du personnel permanent (fonctionnaires et contractuels) présents au 31 décembre 2022.

Les données relatives à la formation sont issues de la plateforme CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et des tableaux de suivis internes de la DRH.

Les données relatives à la rémunération sont issues du logiciel métier CIVITAS, et font l'objet d'un traitement par l'application Adelyce. Les chiffres présentés ci-dessous concernent uniquement la population permanente (Profil = titulaire CNRACL, IRCANTEC, contractuel indiciaire mensualisé et stagiaire) et s'appuient sur la paie de décembre 2022.

Les bulletins de paie peuvent être négatifs, il s'agit de rappels dans le cas de versements trop élevés sur les mois précédents. Ainsi, seuls les agent·es ayant fait un nombre d'heures supérieur à 0 sont pris en compte. De la même manière, seuls les salaires supérieurs à 0 sont intégrés. Pour faciliter l'analyse et effectuer des comparaisons, les paies sont ramenées à l'équivalent d'un temps plein (ETP = 1).

Précautions

Toute comparaison des chiffres, des taux et des salaires moyens avec les autres collectivités doit être faite avec précaution notamment lorsque le mode de calcul appliqué n'est pas indiqué.

1 - Bilan statistique de l'administration Nanterrienne

Effectifs

Personnels titulaires, stagiaires et contractuels permanents au 31/12/2022
2 319 agent·es permanents de la ville majoritairement féminin.

Effectifs permanents 2022

1 491 828

Titulaires/Stagiaires

1 271 706

Contractuels permanents

220 122

Une légère baisse du taux de féminisation

1 491 828

67,7 % 66,8 % 62,7 %

A B C

Effectifs permanents 64,3 % (64,7 % en 2021 et 2020)
Fonctionnaires 64,3 % (64,4 % en 2021)

Au niveau national, le taux de féminisation de la fonction publique territoriale en 2020 était de 61,3% [1].
En 2019, les agents de la Petite Couronne étaient composés de 64,4 % de femmes[2].
Source : (1) Chiffres clefs – Ministère chargé des collectivités territoriales – édition 2022. (2) Bilan social du CIG Petite Couronne année 2019

Répartition genrée des effectifs

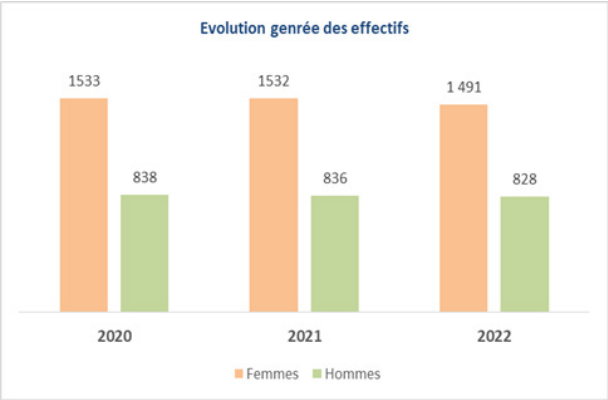

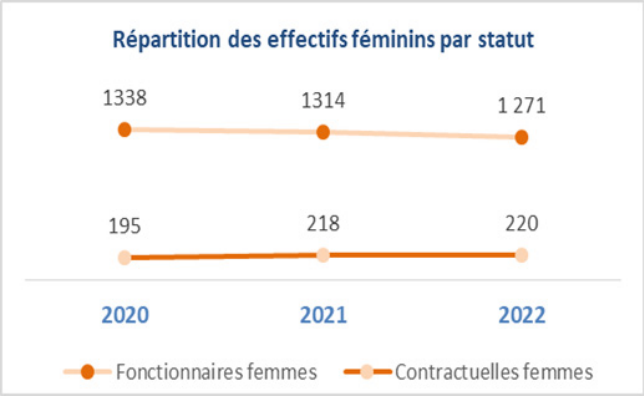

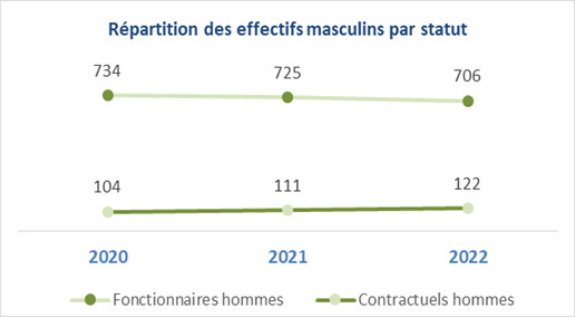

Les effectifs affichent, entre 2020 et 2022, une baisse du nombre d'agent·es féminins (-2,7 %) et masculins (-1,2 %). Cette évolution à la baisse concerne principalement les fonctionnaires féminins avec -5 % (-67 agents), tandis qu'on enregistre une évolution à la hausse des contractuels permanents féminins avec + 12,8 % (+25 agents).

Près des 2/3 des agent·es permanents de la ville sont en catégorie C (65%), 19 % en catégorie B et 16 % en catégorie A.

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique			
	Femmes	Hommes	Taux de féminisation
A	252	120	68 %
B	294	146	67 %
C	945	562	63 %

Un taux de féminisation plus fort dans certaines filières : sanitaire et sociale et administrative

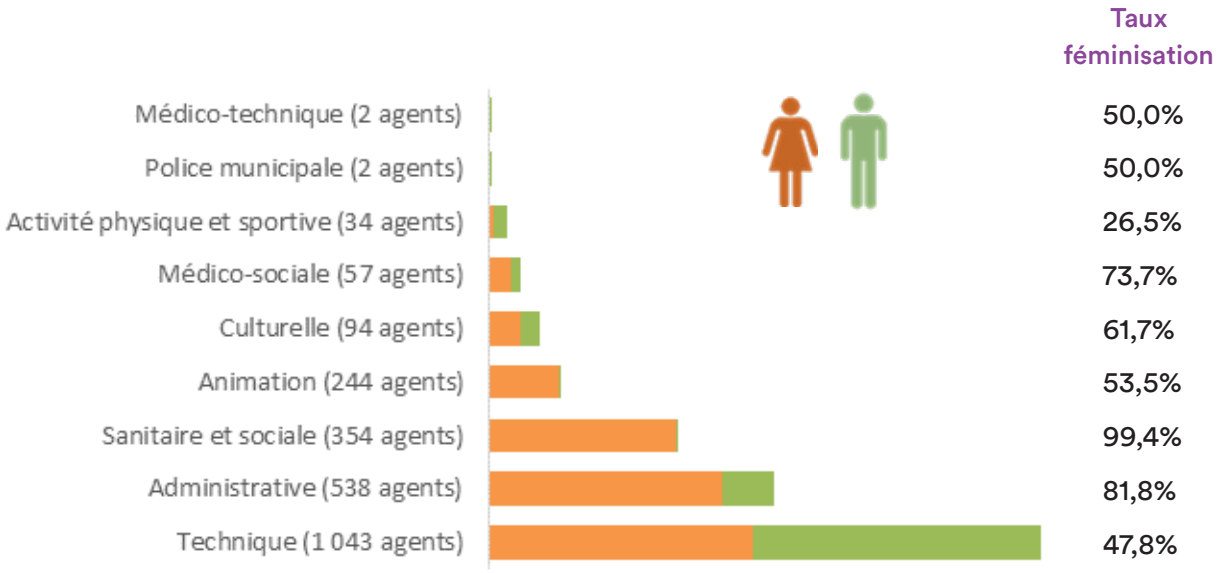

Les effectifs féminins légèrement plus âgés que les effectifs masculins

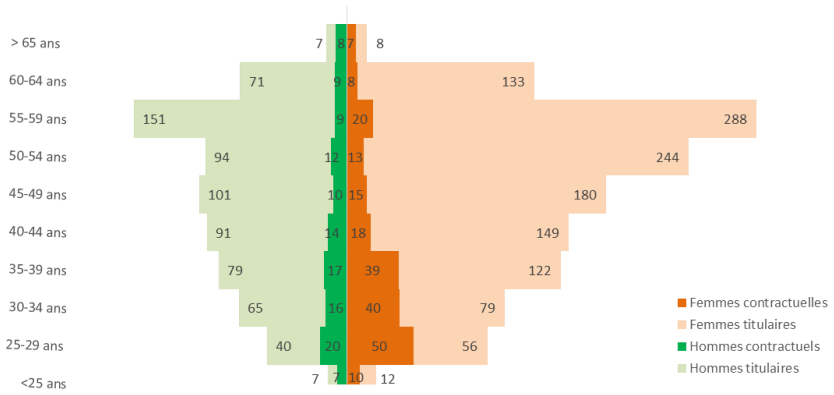

Effectifs permanents

47 ans 46,3 ans

Titulaires/Stagiaires

48,4 ans 46,9 ans

Contractuels permanents

38,9 ans 42,3 ans

33,3 % des fonctionnaires sont âgé·es de 55 ans et plus, par rapport à 30,7 % en 2021. Cette évolution témoigne d'un vieillissement notable au sein de la population de fonctionnaires.

Toutes catégories confondues, 28,8 % des femmes et 27,7 % des hommes ont 55 ans et plus, indiquant une incidence similaire du vieillissement sur les deux sexes.

Cette configuration de la pyramide des âges met en évidence la nécessité d'un plan de prévention actif. En particulier, il est essentiel de prendre des mesures pour prévenir l'usure professionnelle, en se concentrant sur les métiers les plus exposés, dont une grande partie est fortement féminisée. Suite à la certification d'un formateur PRAP en 2017, le dispositif PRAP a été déployé en interne et les agent·es de la DPSR (Direction des Personnels de Service Restauration) ont été les premiers à en bénéficier (81 % des ATSEM et des agents des offices ménage ayant suivi cette formation étaient des femmes).

Ce cycle de formation vise un double objectif :

- Permettre aux agent·es de diminuer les risques liés à leur métier par des gestes et postures appropriées ;
- S'interroger plus collectivement sur les pratiques quotidiennes et les outils de travail pour développer une culture commune de la prévention.

Une occupation genrée des postes de direction et d'encadrement plus élevée que dans l'ensemble de la fonction publique.

1 Directrice générale des services
2 Directrices générales adjointes
13 Directrices de service

1 Directeur général des services techniques
2 Directeurs généraux adjoints
9 Directeurs de service

Au 31/12/2022, la direction générale se compose de 3 hommes et 3 femmes, dont la directrice générale. 9 hommes et 13 femmes occupent les fonctions de direction de service.

Toutes filières confondues : 53,33 % des responsables de services et de secteur sont des femmes (35 % au niveau national), tandis que 48,11 % des responsables d'équipes et d'équipements sont des femmes.

Benchmark dans la fonction publique territoriale

Les femmes demeurent sous-représentées dans les emplois de direction et l'encadrement supérieur. S'agissant de la fonction publique territoriale (FPT), le taux de féminisation des emplois de direction n'est que de 18% (données – DGAFP).

Moins d'un directeur général des services (DGS) sur dix et à peine plus d'un directeur général adjoint (DGA) sur cinq est une femme. De plus, aucune femme n'était jusqu'en 2014 DGS de grandes intercommunalités, départements ou régions.

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique traduit une partie des recommandations du rapport de la délégation aux droits des femmes publiée sur le bilan de l'application de la loi Sauvadet, qui visait déjà à parvenir à la parité dans la fonction publique.

Cette loi instaure en particulier :

Des nominations plus équilibrées dans les emplois supérieurs publics

- La loi relève de 40 à 50 % le taux minimal de personnes de chaque sexe pour les primo-nominations aux emplois supérieurs et dirigeants de la fonction publique.
- La mesure doit s'appliquer : entre 2026 et 2028 dans les administrations locales, lors du prochain renouvellement des assemblées délibérantes des communes et des intercommunalités et des régions et départements.
- Le texte supprime, par ailleurs, à partir de 2027, la dispense de pénalités financières prévue en cas de non-respect de l'obligation de nominations équilibrées.

Le périmètre des emplois concernés élargi (dans la fonction publique d'état et la fonction publique hospitalière)

Un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique

- La loi instaure, sur le modèle du secteur privé, un index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la fonction publique. Plus précisément, les administrations de plus de 50 agents devront publier tous les ans sur leur site internet des indicateurs sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer. Ces chiffres seront rendus publics sur le site internet du Ministère de la fonction publique. Si ces chiffres sont inférieurs à une cible définie par décret, des objectifs de progression de chacun de ces indicateurs seront fixés et publiés. Les employeurs disposeront alors de trois ans pour atteindre cette cible.

Rémunération

Suivre attentivement les données rémunérations doit permettre de mieux évaluer les écarts et de les corriger le cas échéant, en croisant ces données avec les critères d'attribution des primes par filière et par métier.
L'autre enjeu est également de faciliter l'accès à l'emploi par le biais des processus de tri des candidatures tant internes qu'externes en encourageant l'accès aux métiers tant aux femmes qu'aux hommes.

Écart des salaires brut en faveur des hommes

En décembre 2022, 50 % des agents permanents de la ville de Nanterre perçoivent plus de 2 485 € euros brut sur le mois de décembre en équivalent temps plein. Le tableau ci-dessous permet d'obtenir la répartition des salaires au sein de la ville. Les hommes perçoivent un salaire moyen supérieur de 5,6 % à celui des femmes (+137 € mensuel brut).
En 2020, selon L'INSEE[1] , le salaire mensuel net moyen de rémunération des hommes en équivalent temps plein (EQTP) dans la fonction publique territorial est supérieur de 9 % à celui des femmes.

Globalement, plus le salaire est élevé, plus la différence de traitement entre les hommes et les femmes augmente, comme le montre le tableau ci-dessous. Les femmes ont plus fréquemment des parcours professionnels comportant des périodes de travail à temps partiel et/ou des interruptions de carrière qui pèsent sur leurs trajectoires salariales.

Répartition des salaires (brut) par décile en décembre 2022 pour les agents permanents de la ville de Nanterre				
Décile	Total	Femmes	Hommes	Différence H/F
10 %	2 072 €	2 076 €	2 098 €	- 22 €
20 %	2 214 €	2 203 €	2 261 €	- 58 €
30 %	2 313 €	2 306 €	2 370 €	- 64 €
40 %	2 387 €	2 368 €	2 480 €	- 112 €
50 %	**2 485 €**	**2 450 €**	**2 587 €**	**- 137 €**
60 %	2 618 €	2 568 €	2 742 €	- 174 €
70 %	2 784 €	2 718 €	2 930 €	- 212 €
80 %	3 085 €	2 970 €	3 248 €	- 278 €
90 %	3 692 €	3 643 €	3 770 €	- 127 €

Clé de lecture : le salaire brut des 10 % des femmes qui gagnent le moins est inférieur à 2 076 €, contre 2 098 € pour les 10 % des hommes qui gagnent le moins.

Salaire moyen brut par catégorie hiérarchique en décembre 2022					
	Total	Femmes	Hommes	Différence H/F	% de femmes
Catégorie A	3 933 €	3 887 €	4 037 €	- 150 €	67%
Catégorie B	2 740 €	2 668 €	2 898 €	- 229 €	68%
Catégorie C	2 457 €	2 396 €	2 558 €	- 162 €	63%

[1] Les salaires dans la fonction publique territoriale, Insee, 12/07/2022

La différence de salaire entre les femmes et les hommes s'explique par :

- l'affectation des femmes dans certaines filières moins rémunératrices
- les hommes exécutent davantage d'heures supplémentaires
- un régime indemnitaire globalement plus favorable aux filières techniques
- des temps partiels plus fréquent chez les femmes

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes concerne l'ensemble des catégories hiérarchiques mais est plus important pour les catégories B, catégorie où la présence de femmes est la plus élevée.

Salaire moyen brut par âge en décembre 2022					
	Total	Femmes	Hommes	Différence H/F	% de femmes
Moins de 39 ans	2 482 €	2 442 €	2 546 €	- 104 €	62%
Entre 40 et 49 ans	2 827 €	2 824 €	2 833 €	- 9 €	62%
Plus de 50 ans	2 862 €	2 793 €	3 003 €	- 210 €	67%

Les agent·es de plus de 50 ans gagnent 15 % de rémunération supplémentaire par rapport au moins de 39 ans. Dans la fonction publique territoriale, cet écart est de 21 % concernant le salaire net moyen en 2020.

Par ailleurs, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes s'accroit tout au long de la carrière.

Salaire moyen brut par filière en décembre 2022						
	Nombre d'agents	Total	Femmes	Hommes	Différence H/F	% de femmes
Activité Physique et Sportive	34	2 926 €	(*)	(*)	(*)	26 %
Administrative	509	3 001 €	2 930 €	3 320 €	- 390 €	82 %
Animation	236	2 527 €	2 479 €	2 589 €	- 110 €	56 %
Culturelle	75	2 659 €	2 677 €	2 627 €	+ 50 €	64 %
Médico-sociale	19	5 797 €	(*)	(*)	(*)	74 %
Médicotechnique	2	2 653 €	(*)	(*)	(*)	50 %
Police Municipale	6	3 639 €	(*)	(*)	(*)	50 %
Sanitaire et Sociale	319	2 677 €	2 677 €	(*)	(*)	100 %
Technique	998	2 627 €	2 487 €	2 752 €	- 265 €	47 %

(*)Effectif insuffisant

Somme de salaire brut des 10 plus hautes rémunérations 2022

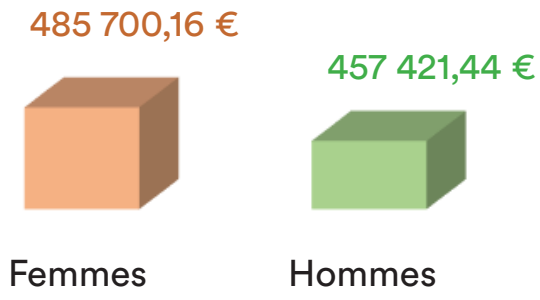

Pour la première année, la parité est respectée à l'intérieur les 10 plus hautes rémunérations de la collectivité. De surcroît, les 5 femmes globalisent un total de rémunération brut supérieur à celles des 5 hommes, car elles sont positionnées davantage sur la filière technique et légèrement plus âgées que leurs collègues hommes.

Carrière

Les interruptions et la réduction du temps de travail impactent le déroulé de carrière des femmes.

Le déroulement de carrière passe à la fois par les avancements d'échelon, de grade, l'obtention d'un concours et la promotion interne mais aussi par le changement de positions statutaires : activité (à temps plein ou partiel), détachement, mise à disposition, disponibilité, maternité et congé parental…

- 97 agent·es ont été stagiairisé·es au cours de l'année 2022. (62 en 2020, 79 en 2021).

56 % de ces stagiaires sont des femmes

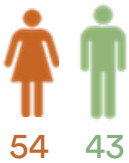

- 86 agent·es ont été titularisé·es en 2022 à l'issue de leur stage. (75 en 2020, 65 en 2021).

68 % des nouveaux titulaires sont des femmes

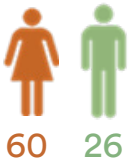

- 111 agent·es ont bénéficié en 2022 d'un avancement de grade.

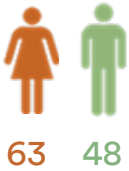

Cette inégalité est alimentée par plusieurs facteurs, notamment les interruptions de carrière potentiellement liées à la maternité/parentalité et le recours au temps partiel.

Cette tendance est particulièrement marquée pour les femmes de la catégorie C, où la disparité d'âge pour l'avancement est la plus prononcée. En 2022, il est également observé que la proportion de femmes ayant bénéficié d'un avancement de grade est inférieure au taux de parité au sein de la collectivité. Cela signifie que les femmes ne bénéficient pas autant que les hommes des opportunités d'avancement.

- 13 agent·es ont bénéficié d'une promotion interne en 2022

7 6

La promotion 2022 a bénéficié pour 54 % aux femmes ; une parité relative par rapport au taux de féminisation de la collectivité mais plus équilibrée que les promotions antérieures bénéficiant aux hommes pour 70 %.

Temps de travail

On constate un léger changement positif dans la répartition du temps de travail entre les femmes et les hommes, mais la coparentalité reste un enjeu important. L'exercice de cette parentalité demeure un point d'inégalité entre les hommes et les femmes ; ces dernières cessent davantage leur activité et mettent leur carrière entre parenthèses pour élever les enfants ou suivre leur conjoint. Si la première année de congé parental n'impacte pas le déroulement de la carrière, à partir de la deuxième année, les anciennetés de carrière sont impactées à 50 %. L'agente bénéficie alors plus tardivement des avancements d'échelon et d'un décalage potentiel dans l'avancement de grade à terme. Le phénomène est accentué avec l'arrivée du deuxième enfant.

Beaucoup de femmes consacrent encore davantage de temps aux tâches domestiques et parentales que les hommes. Cette inégale répartition influence leur parcours professionnel. Le déséquilibre entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale constitue, par conséquent, un frein majeur à l'égalité professionnelle. En proportion, les femmes sont moins touchées par le temps partiel que les hommes. Les femmes sont plus concernées par le temps partiel que les hommes.

La conciliation entre le temps personnel et le temps professionnel constitue une question essentielle à aborder pour améliorer l'adaptabilité des horaires de travail. La collectivité a entrepris des démarches concrètes pour faire face à cette problématique. Ces actions incluent : aménagement des plages fixes et cycles de travail de 35 heures sur 4,5 jours, normalisation des horaires atypiques, lutte contre le présentéisme excessif, déploiement du télétravail.

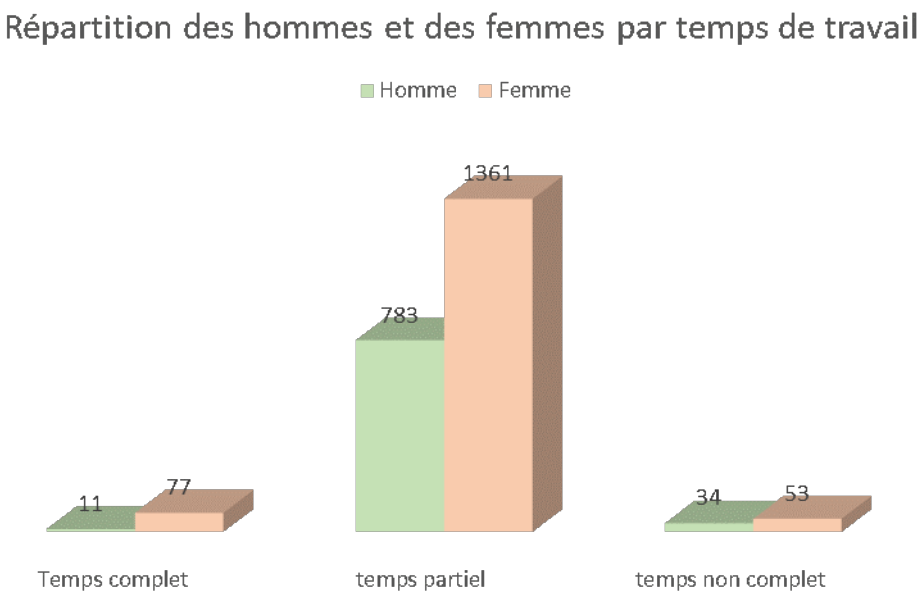

96 % des effectifs permanents travaillent à temps complet. Ce taux était de 99 % pendant plusieurs années.

Pour les titulaires/stagiaires, la part des femmes en contrat à temps non complet est similaire à celle des hommes, alors que les agentes contractuelles féminines exercent à temps non complet pour plus de 62 %.

96 % des temps complets sont à taux plein, 4 % sont à taux partiel (4,6 % en 2020, 5 % en 2019).

Le temps de travail des agent·es en temps partiel peut s'organiser en réduisant les temps de travail quotidiens. Généralement, les temps de travail de 50 % à 90 % s'organisent davantage sur une logique hebdomadaire. La grande majorité des temps à 90 % et 80 % s'organisent principalement sur la journée du mercredi. **En cela, l'instauration de la semaine de 35 heures sur 4,5 jours a permis aux agent·es d'organiser leur temps de travail sans pour autant avoir recours au temps partiel.**

Les temps partiels restent une organisation du temps de travail majoritairement féminine. Mais **pour la première année, les hommes représentent 13 % des bénéficiaires, alors que depuis des années, 99 % des temps partiels étaient exercés par les femmes.** Le recours au temps partiel impacte le niveau de rémunération des agents, tant sur la rémunération principale que sur la possibilité de réaliser des heures supplémentaires. Les agent·es à temps partiel sont majoritairement des agentes de la catégorie C, d'autant que pour les temps partiels de droit, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) verse également une allocation.

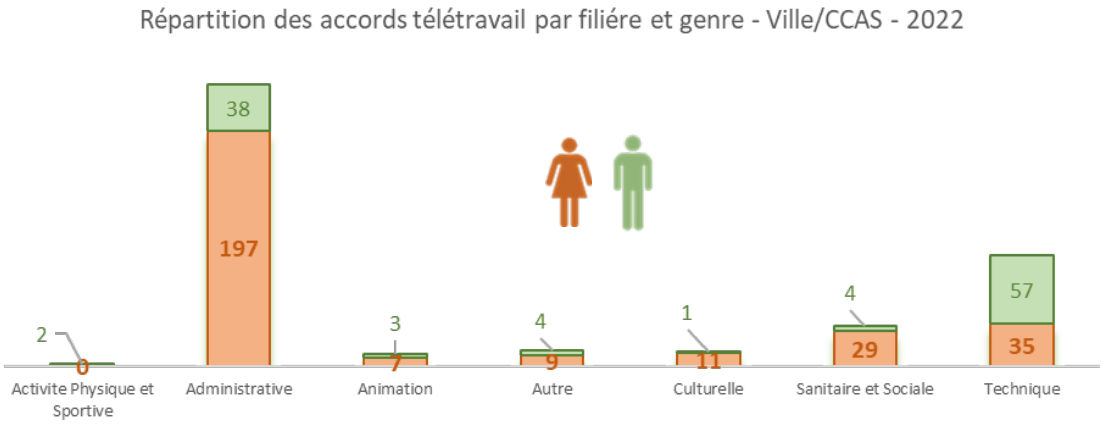

72 % des télétravailleur·euses sont des femmes (la collectivité compte 64 % des femmes). Les femmes sont majoritairement sur des postes de la filière administrative et sur des postes à caractère administratif dans les autres filières, dont les missions sont davantage télétravaillables. D'ailleurs, les hommes en télétravail sont majoritairement sur ces mêmes missions. 144 télétravailleur·euses sont domiciliés à Nanterre, soit 36 %. 95 % des télétravailleur·euses exercent à temps complet.

Quinze femmes ont demandé à bénéficier d'un congé parental ou de présence parentale en 2022 (contre dix en 2021). 87 % (soit 13) sont des femmes de catégorie C ; 2 de la catégorie B.

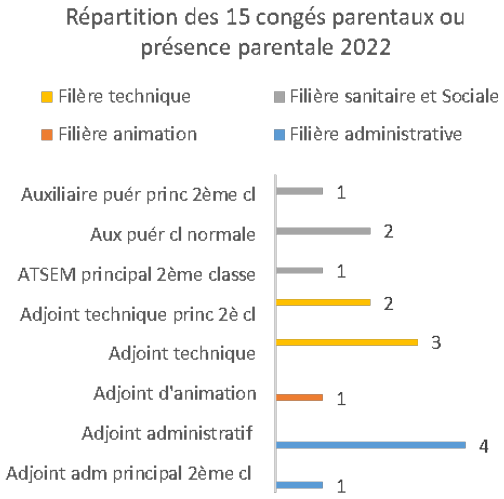

L'agent en position de congé parental cesse de bénéficier de sa rémunération.
Elle peut se voir octroyer le complément de libre choix de mode de garde par la CAF.

À noter que si aucun homme n'opte pour ce type d'interruption d'activité, depuis le 7 août 2019, la fonctionnaire titulaire conserve ses droits à avancements d'échelon et de grade pendant 5 ans sur l'ensemble de sa carrière.

Le temps passé en congé parental entre dans la constitution des droits à pension à la Caisse nationale de retraites des agent·es des collectivités locales (CNRACL) et dans la liquidation de la pension, dans la limite de trois ans par enfant né ou adopté à compter du 1er janvier 2004.

Par ailleurs, il est pris en compte au titre de l'interruption d'activité permettant la bonification d'un an par enfant né ou adopté avant le 1er janvier 2004, pour la liquidation de la pension.

Absences médicales

Les femmes plus touchées par l'absentéisme.

Le taux global d'absentéisme de la collectivité est de 11,33 % pour la ville et 15,5 % pour le CCAS. En proportion, les femmes sont plus touchées par l'absentéisme pour raison de santé. Les hommes et les femmes ne sont pas exposés aux mêmes risques. Si les hommes sont souvent confrontés à des contraintes physiques intenses dans leur métier, les troubles musculosquelettiques[2] touchent davantage les femmes (58 % de femmes), de même que les risques psychosociaux (28 % pour les femmes contre 20 % pour les hommes).
Au quotidien, les femmes sont plus actives dans les tâches domestiques, les impactant de fait d'une charge mentale familiale plus importante que les hommes. À cela s'ajoute la forte féminisation des postes d'agents d'office, (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM), d'agents d'accueil, expliquant en partie un taux d'exposition plus important des femmes.

	Ville	CCAS
Taux d'absentéisme	11,33 %	15,58 %
Nombre de jours d'absence pour raison de santé	92 545	4 745
Nombre d'agents ayant eu au moins un arrêt pour raison de santé	1 701	35
Nombre d'arrêts initiaux	3 779	122

69% des agents absents pour maladie ordinaire sont des femmes

1 135 443

Jours d'absence MO

40 823 13 949

68,8 % des femmes concernées par les absences pour maladie ordinaire sont de catégorie C (79 % en 2021). L'écart enregistré entre 2021 et 2022 est lié au changement de catégorie hiérarchique du cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture, dont les postes sont tous occupés par des femmes. Ces agentes représentent, en 2022, 55 % des jours d'arrêt pour maladie ordinaire de la catégorie B.

[2] **Les troubles musculo–squelettiques (TMS)** regroupent des affections touchant les articulations, les muscles et les tendons. Les parties du corps les plus fréquemment atteintes sont : le dos, les membres supérieurs (poignet, épaule, coude), plus rarement les membres inférieurs (genoux). Les TMS ont des causes multiples, mais l'activité professionnelle joue fréquemment un rôle dans leur survenue, leur maintien ou leur aggravation. (source : Améli)

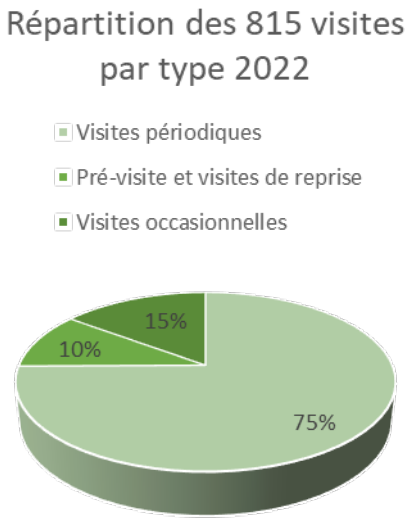

815 consultations ont été assurées par la médecine de prévention, dont 610 (496 femmes et 114 hommes) au titre d'examens médicaux périodiques, 75 (63 femmes et 12 hommes) visites de reprise, 9 (6 femmes et 3 hommes) visites pré-reprise, et 121 (83 femmes et 38 hommes) visites occasionnelles.

Depuis le 1er janvier 2018, la ville de Nanterre a systématisé les entretiens de retour à l'emploi suite à une absence médicale (CLM – CLD – Maladie ordinaire de plus de 30 jours d'arrêt - accident du travail ayant généré des arrêts). Ces entretiens sont également organisés lorsqu'un agent revient de congé maternité ou parental.

Dans ce cadre les entretiens ont pour objectif de ré-accueillir l'agent et d'identifier les actions à mettre en œuvre afin de garantir une reprise durable de l'activité. Pour cela, il convient notamment de l'informer des changements et procédures mis en place durant son absence, mais aussi d'être à l'écoute des besoins et craintes formulés (formations, restrictions, difficultés rencontrées).

Formation (Formation CNFPT uniquement)

Une augmentation du nombre de jours de formation a été enregistrée au profit des agent·es de la collectivité, particulièrement en faveur des femmes.

Les femmes, toutes filières et catégories hiérarchiques confondues, sont majoritaires parmi les agents participant à des formations, représentant 69 % des bénéficiaires, contre 31 % pour les hommes. En général, les femmes, quelles que soient leur filière et catégorie hiérarchique, suivent davantage de formations que les hommes.

Au sein des catégories statutaires, des disparités sont observées. Les femmes de la catégorie C suivent davantage de formations que les hommes de la même catégorie. Pour la catégorie B, on note une différence significative de + 4 points en faveur des hommes, tandis que l'équilibre est presque atteint entre les femmes et les hommes de la catégorie A.

En ce qui concerne les modalités de formation, 20 % se sont déroulées en distanciel, 34 % en présentiel. Le mode mixte devient le mode de formation majoritaire, représentant 46 %, ce qui présente moins de contraintes en termes de transport et de gestion familiale.

En 2022, 228 agents ont bénéficié de formations payantes, couvrant un total de 231 actions de formation ou de participation à des congrès/assises. La répartition des bénéficiaires est équilibrée entre les hommes et les femmes.

Accompagnement et prestations sociales

Accompagnement du personnel porteur de handicap

Les employeurs sont dans l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration auprès du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

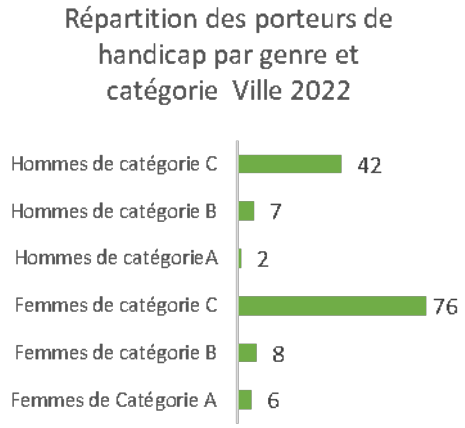

Le taux ville est de 6.78 % (8.27 % en 2021). **Les femmes représentent 64 % du personnel porteur de handicap** (part égale au taux de parité de la collectivité). Les agents de la catégorie C représentent 83,68 % (85 % en 2020) alors qu'ils composent 65 % des effectifs permanent.

Participation employeur à la mutuelle

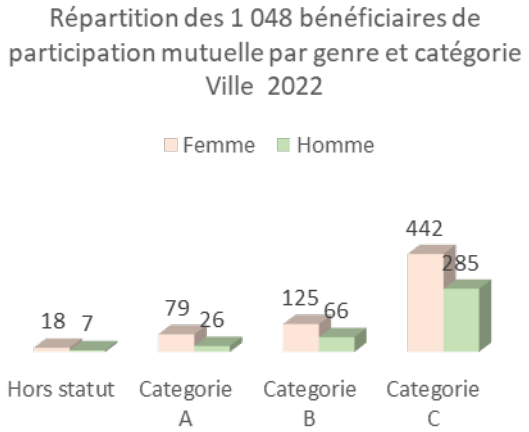

La ville a choisi de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agent·es souscrivent. Le montant versé tient compte du traitement moyen mensuel et du montant de la cotisation. La participation annuelle de la ville pour 2022 est de **329 883 euros** et a concerné
1 048 agent·es de la ville. Cette participation est relativement constante ces 3 dernières années.

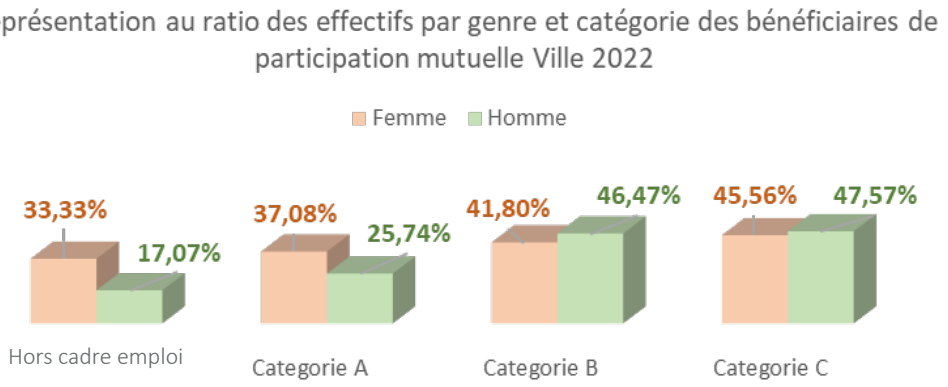

Clé de lecture : 37 % des femmes de catégorie A bénéficient d'une participation mutuelle ville

Alors que les hommes hors cadre d'emploi et de catégorie A sont moins nombreux que les femmes des mêmes catégories à bénéficier d'une prise en charge de mutuelle, la tendance s'inverse pour les catégories B et C.

Médaille d'honneur régionale, départementale et communale

La médaille d'honneur est attribuée aux agent·es, sur demande, dès lors qu'ils ont accompli 20, 30, 35 ou 40 ans de service. Cela a permis de récompenser la compétence et l'engagement professionnel de 181 agent·es au cours de l'année 2022.

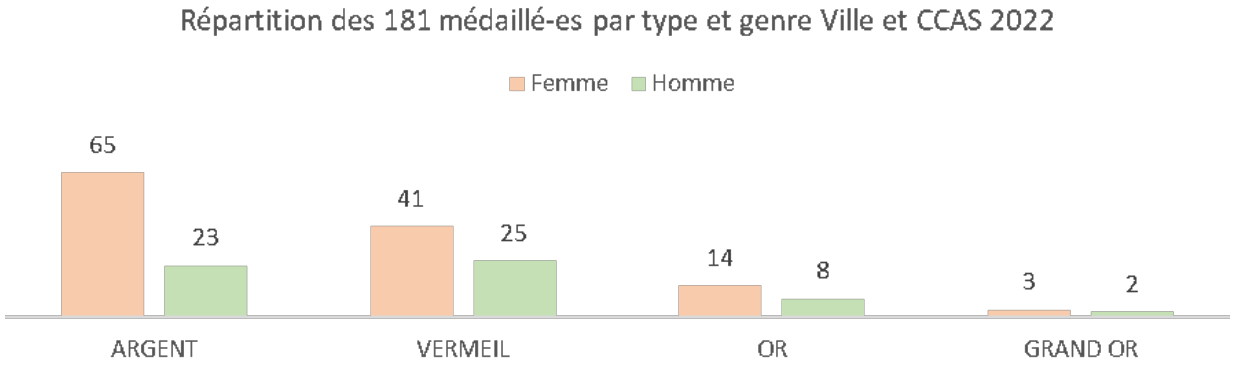

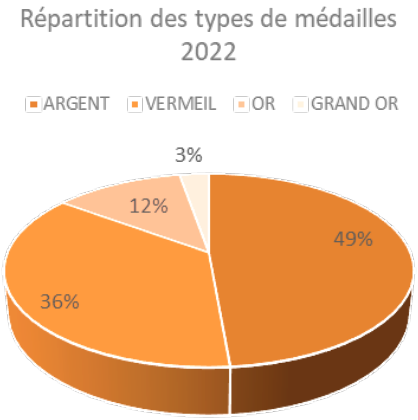

La répartition par genre est cohérente également avec la parité des effectifs (68 % de femmes bénéficiaires).

En 2021, le nombre de médaillé·es était important puisque la crise sanitaire n'avait pas permis de valider avec les services de l'état, les demandes des agent·es. En 2022, quelques régularisations impactent encore le nombre total de bénéficiaires – 33 bénéficiaires en 2020, 244 en 2021.

Conclusion

À Nanterre, si l'on observe encore un écart de rémunération entre femmes et hommes (temps partiel, moins d'heures supplémentaire réalisées, interruption de carrière,…) des progrès sont enregistrés notamment avec l'avancée qu'à constitué l'instauration d'un temps de travail de 35 heures sur 4,5 jours.

Par ailleurs, Nanterre doit être l'une des rares communes de France de près de 100 000 habitants où les emplois de direction, y compris de DG, sont majoritairement féminisés et où les dix premières rémunérations des femmes sont supérieurs aux 10 premières des hommes. On constate également des taux important d'accès des femmes aux formations et aux promotions qui devraient améliorer le bilan au fil des années.

2 - Plan pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle

Suivant le Protocole d'accord du 30 novembre 2018 et la Loi de Transformation de la fonction Publique du 6 août 2019, les collectivités de plus de 20 000 habitants ont l'obligation d'élaborer un Plan d'actions « Égalite professionnelle » sur une période de trois ans. Conformément au décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique, le plan doit prévoir les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et leur calendrier de mise en œuvre.

La collaboration lors de l'atelier organisé le 11 décembre 2023 à la Maison des femmes, réunissant un groupe engagé de volontaires, a été fructueuse dans l'élaboration d'actions alignées sur les quatre axes définis par la loi :

- Évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que des agissements sexistes.

La communication de ce plan en préfecture est prévue au cours du premier trimestre 2024.

Chiffres clés 2022

2 319 AGENT·ES PERMANENTS	1 977 fonctionnaires 342 contractuels permanents 64,3 % de femmes 65 % d'agent·es de catégorie
ÂGE MOYEN : 46,6 ans	Femmes : 47 ans Homme : 46,3 ans
SALAIRE MÉDIAN BRUT en décembre 2022	Femmes : 2 450 € Hommes : 2 587 €
PARCOURS PROFESSIONNEL	97 stagiairisations 86 titularisations 115 avancements de grade 13 promotions internes
TAUX D'ABSENTÉISME 11,33%	54 772 jours de maladie ordinaire 17 900 jours d'accident 1 701 agent·es ayant eu au moins un arrêt pour raison de santé
TÉLÉTRAVAIL	397 accords individuels
FORMATION	905 agent·es partis au moins une fois en formation 2 271 jours de formation dispensés

PERSPECTIVES 2024

① Au sein de la Maison des femmes :

- Renforcement des partenariats avec les acteurs publics et privés du territoire ;
- Poursuite de sessions de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes pour pour les établissements scolaires de Nanterre.

② Dans le cadre du CLSPD

- Élaboration du futur contrat sur les violences sexistes et sexuelles qui sera signé en 2024 ;
- Création d'un « groupe lutte contre les violences faites aux femmes » avec les partenaires institutionnels et associatifs ;
- Lancement du travail avec les bailleurs sur une charte visant à favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences.

③ Formation des professionnels institutionnels et associatifs à l'orientation et l'accompagnement des femmes victimes de violences ;

④ Élaboration d'un plan d'action municipal pour l'égalité femmes-hommes

⑤ Poursuite des engagements de mandat en matière de droits des femmes

NANTERRE
LUTTE POUR L'ÉGALITÉ

MAIRIE DE NANTERRE